
JOURNAL OFFICIEL



**DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉBATS PARLEMENTAIRES
ASSEMBLÉE NATIONALE**

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

8^e Législature

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1986-1987

(51^e SÉANCE)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

2^e séance du lundi 3 novembre 1986

SOMMAIRE

PRÉSIDENTICE DE M. JEAN-PIERRE MICHEL

1. **Loi de finances pour 1987 (deuxième partie).** - Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 5695).

MM. Michel d'Ornano, président de la commission des finances ; le président.

Rappels au règlement (p. 5695)

MM. Pierre Joxe, le président de la commission ; Robert-André Vivien, rapporteur général de la commission des finances ; Vincent Porelli, Pascal Arrighi.

M. le président.

Suspension et reprise de la séance (p. 5698)

MM. Jean-Claude Cassaing, le président.

M. Pierre Joxe.

Suspension et reprise de la séance (p. 5698)

M. Pierre Joxe.

ÉDUCATION NATIONALE

I. - Enseignement scolaire

M. René Monory, ministre de l'éducation nationale.

M. Jean-Claude Martinez, rapporteur spécial de la commission des finances.

M. René Couanau, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles.

M. le ministre.

Suspension et reprise de la séance (p. 5710)

M. le président.

MM. Guy Hermier,
René Haby,
Jean-Pierre Chevènement,
le président,
Bruno Bourg-Broc.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

Rappel au règlement (p. 5718)

M. Pascal Arrighi.

2. **Ordre du jour** (p. 5718).

COMPTE RENDU INTEGRAL

PRÉSIDENCE DE M. JEAN-PIERRE MICHEL,
vice-président

La séance est ouverte à quinze heures.

M. le président. La séance est ouverte.

1

LOI DE FINANCES POUR 1987 (DEUXIEME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1987 (n^os 363, 395).

M. Michel d'Ornano, président de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan. Monsieur le président, je demande la parole. Le président de la commission des finances parle, quand il le souhaite !

M. le président. Dans le débat ! Mais deux orateurs ont demandé la parole pour des rappels au règlement. Or ceux-ci précèdent tout débat.

M. Michel d'Ornano, président de la commission. Monsieur le président, j'ai demandé la parole le premier, et je me suis fait inscrire.

Je proteste vivement contre cette façon de procéder.

M. le président. Votre protestation est enregistrée. Vous en rendez compte demain à la conférence des présidents.

M. Michel d'Ornano, président de la commission. J'ai demandé la parole le premier !

M. le président. Les présidents et les rapporteurs ainsi que le Gouvernement ont, en effet, la parole quand ils le demandent, à tout moment, dès l'instant où le débat est ouvert, sur le point en discussion.

Mais, au moment où la séance a été ouverte, M. Joxe et M. Porelli étaient inscrits pour des rappels au règlement, qui précèdent tout autre débat.

Je vais donc donner la parole à M. Joxe.

Rappels au règlement

M. le président. La parole est à M. Pierre Joxe, pour un rappel au règlement.

M. Pierre Joxe. Monsieur le président, précisément, je voulais faire une suggestion à M. le président de la commission des finances. A tous égards, il est non seulement légitime, mais préférable que je prenne la parole avant lui.

En effet, selon le règlement de l'Assemblée, les présidents de commission peuvent à tout moment demander une suspension de séance pour réunir leur commission. Or nous sommes nombreux à avoir pris connaissance du rapport écrit n^o 395, de M. Martinez, rapporteur spécial, pour les crédits de l'éducation nationale nous jugeons ce rapport scandaleux : car il contient un certain nombre d'insultes, de grossièretés... (Exclamations sur les bancs du groupe Front national [R.N.])

M. Pierre Descazes. On est bien chatouilleux là-bas !

M. Pierre Joxe. ... de vulgarités, et d'attaques contre des fonctionnaires dont la caractéristique principale est d'être, non pas sans défense, puisque le ministre de l'éducation nationale est là, mais sans possibilité de réplique.

La lâcheté qui consiste à attaquer ces fonctionnaires dans un lieu où ils ne sont pas, où ils n'ont pas la parole, dans des conditions telles qu'ils ne peuvent même pas poursuivre

en diffamation pour les propos insultants qui leur sont adressés, paraît tellement grave que je me suis renseigné complètement sur les conditions dans lesquelles ce rapport de M. Martinez a été élaboré.

Le prérapport soumis à la commission des finances ne contenait pas ce tissu d'injures et d'insultes. La commission a approuvé les crédits ! C'est normal, car il y existe une majorité pour soutenir ce Gouvernement. Mais elle n'a pas pour autant approuvé les insultes !

J'ai lu, en outre, dans la presse, que le président de la commission des finances avait lui-même constaté que le document était impubliable, du moins dans son premier état. Il a été amené, selon ce que j'ai lu dans la presse, à mettre le rapporteur spécial devant ses responsabilités. Je dois dire que je l'en félicite. Mais, hélas ! il n'a pas été bien entendu, car dans ce document se trouvent encore nombre de choses qui nous paraissent intolérables, insultantes et n'ayant rien à voir avec le débat parlementaire.

Au Parlement, les parlementaires discutent avec le Gouvernement !

C'est la raison pour laquelle je suggère au président de la commission des finances de demander une suspension de séance, comme le règlement le lui permet, afin de réunir la commission des finances pour que l'Assemblée sache si oui ou non le document est effectivement « fait au nom de la commission des finances », si les insultes qu'il contient envers le corps enseignant et l'ensemble de l'éducation nationale sont rédigées et imprimées au nom de la commission des finances par le rapporteur général, M. Robert-André Vivien.

La commission des finances pourrait consacrer une dizaine de minutes - pas plus, mais elles seraient bien employées - à régler ce point. Il serait vraiment fâcheux que, dans cette enceinte, le corps enseignant, l'enseignement public dans son ensemble, et son action éducative en particulier puissent être insultés grossièrement, vulgairement et basement, par un homme qui abuse, en l'occurrence, de sa fonction. (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

Plusieurs députés du groupe Front national [R.N.] C'est la censure !

M. le président. Monsieur Joxe, vous avez posé une question à M. le président de la commission des finances.

Monsieur le président de la commission, souhaitez-vous prendre la parole immédiatement pour répondre, ou préférez-vous attendre les autres rappels au règlement ?

M. Michel d'Ornano, président de la commission. Je souhaite répondre maintenant.

M. le président. Monsieur le président de la commission des finances, vous avez la parole.

M. Guy Ducloné. Et le rappel au règlement de M. Porelli ?

M. le président. Après, car M. le président de la commission des finances vient d'être interrogé !

M. Guy Ducloné. Bien sûr.

M. Michel d'Ornano, président de la commission. Je vous remercie, monsieur le président.

Je tiens à rappeler d'abord à l'Assemblée nationale dans quelles conditions sont présentés les rapports spéciaux de la commission des finances.

Chaque année, les rapports spéciaux sont distribués, non pas « nommément », si je puis dire, aux intéressés, mais par groupes. Depuis de nombreuses années, en effet, depuis 1973, plus précisément, l'opposition dispose de rapports spéciaux.

M. Guy Ducloné. C'est heureux !

M. Michel d'Ornano, président de la commission. Oui, c'est heureux.

Les rapports sont attribués aux groupes, qui désignent eux-mêmes les rapporteurs spéciaux. Je ne crois pas que ce soit faire injure à la commission que de déclarer qu'elle entérine tout simplement les désirs des groupes. C'est ainsi, par conséquent, qu'ont été distribués tous les rapports, dès le mois de mai ou le mois de juin derniers, sans qu'il y ait vote, mais grâce à un consensus général de la commission.

Comment les rapporteurs spéciaux procèdent-ils ? Ils viennent devant la commission des finances présenter un pré-rapport oral, qui s'accompagne d'une note écrite. Dans le cas qui nous occupe, le rapporteur spécial, M. Martinez, a présenté, effectivement, une note écrite qui n'appelait pas grand commentaire, je crois. Puis il a fait son rapport oral devant la commission. Ont répondu ceux qui souhaitaient lui répondre. Le ton qu'il a employé était déjà très polémique, je peux le dire, et il a suscité des réserves - j'ai relu les comptes rendus - de membres tant de l'opposition que de la majorité. Ces réserves figurent dans le compte rendu des séances de la commission.

Le rapport est ensuite publié sous la responsabilité du rapporteur spécial qui donne lui-même le « bon à tirer » de son rapport. La commission - ni son président ni son rapporteur général - ne dispose naturellement d'aucun pouvoir de censure. Alerté par la teneur du rapport de M. Martinez, j'ai pensé qu'il était de mon devoir de président de la commission des finances d'intervenir, non pas pour le censurer, non pas pour le faire changer, car je n'en ai pas le pouvoir : mais je lui ai demandé de venir me voir dans mon bureau et je l'ai mis devant ses responsabilités, eu égard aux termes qu'il employait.

Je lui ai fait valoir que nous jouissons de l'immunité parlementaire pour nos écrits ou nos propos, dans le cadre de l'Assemblée nationale, mais que cela nous imposait d'autant plus un devoir de réserve. Je lui ai déclaré que je considérais que certains des termes employés dans son rapport écrit étaient inacceptables. J'ai ajouté qu'il lui appartenait de savoir s'il entendait les maintenir ou les changer.

M. Martinez m'a demandé de lui donner des exemples, que je n'ai pas eu de mal à trouver. Je lui ai répété, de nouveau, que le rapport était publié sous sa responsabilité, et que je n'avais aucun pouvoir de censure en ce qui le concernait. A ma connaissance, M. Martinez a modifié certains des termes de son rapport, qui a ainsi été publié.

Je tenais à préciser cela pour que l'on sache deux choses. Sur la page de garde, il est écrit : « Rapport fait au nom de la commission des finances... par... », suit le nom du rapporteur général. En dessous, on lit : « Annexe n° tant », et : « rapporteur spécial : monsieur Untel ». En dépit de ce qui est écrit sur cette page de garde, la commission n'est en rien impliquée par ce rapport spécial, qui est fait sous la seule responsabilité de M. Martinez. Par conséquent, la commission des finances n'est en rien engagée, j'y insiste, par ce rapport. Je voulais que l'Assemblée sache que ni le président de la commission - et c'est heureux - ni qui que ce soit n'ont de pouvoir de censure sur les écrits des rapporteurs spéciaux.

M. Guy Hermier. C'est vous qui avez choisi ?

M. Michel d'Ornano, président de la commission. Après ces mises au point, et avant que le rapporteur spécial ne monte à la tribune - c'est pourquoi je tenais beaucoup à parler le premier, monsieur le président, car je voulais demander immédiatement une suspension de séance - il me paraît nécessaire de réunir la commission des finances pendant quelques minutes.

Monsieur le président, tout de suite après que le rapporteur général se sera exprimé, je vous demanderai donc une suspension de séance.

M. Guy Ducloux. Après le rappel au règlement de M. Porelli ?

M. le président. La parole est à M. le rapporteur général.

M. Robert-André Vivien, rapporteur général. Monsieur le président, avec ce que j'appellerai « l'incident Martinez », nous touchons aux problèmes de fond du contrôle parlementaire, et en même temps du fonctionnement de la commission des finances. Nous sommes ici quelques-uns à avoir exercé les fonctions de rapporteur général, à commencer par M. Arrighi, en 1958.

Le rôle du rapporteur général repose sur des traditions, des coutumes, des usages et sur la confiance. La confiance, il l'accorde en permettant que son nom soit imprimé le premier

sur le rapport spécial. Il est suivi, ainsi que l'a fort bien rappelé M. le président d'Ornano, du nom du rapporteur spécial. Voilà qui donne bien l'image des travaux de la commission des finances.

Quand je présidais celle-ci - M. Joxe et d'autres s'en souviendront - j'ai eu l'occasion d'intervenir dans le sens des usages, lors, non pas d'un rapport écrit, mais de rapports présentés à la tribune par M. Fabius, rapporteur pour la santé et la sécurité sociale ou par M. Rocard. Je leur ai demandé de bien vouloir donner le point de vue de la commission puis de s'inscrire, comme chacun d'entre nous le peut - je l'ai fait moi-même à plusieurs reprises comme rapporteur spécial - sur leur propre rapport, afin d'exprimer leur point de vue personnel. C'est une règle que nous connaissons tous.

Malgré tout, la commission des finances, très enviée par certains de nos collègues - et, monsieur le président d'Ornano, Dieu sait combien nous sommes proches l'un de l'autre et nous marchons en parfaite communion de pensée (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*) - a cependant une responsabilité collective.

Là, en tant que rapporteur général, j'adresse mes excuses au groupe socialiste pour certains termes du rapport. J'y suis obligé parce que si les non-initiés, ceux qui n'ont pas suivi nos débats, en jugent par la place de mon nom, je suis le premier signataire du rapport. Je suis le rapporteur général du projet de loi de finances pour 1987. Or la tradition veut, et je l'ai rappelé en prenant mes fonctions, qu'il y ait des contacts entre le rapporteur général et les rapporteurs spéciaux. Qu'il y ait des rapports avec le président de la commission, c'est tout à fait normal, car c'est le président qui transmet les questionnaires au ministre chargé du budget et aux autres ministres intéressés. C'est lui qui reçoit les réponses. Bref, il y a une information réciproque. Certains rapporteurs de l'opposition sont venus voir s'il y avait adéquation entre l'économie générale de la loi de finances et le budget proprement dit. Il en est qui avaient des problèmes de rédaction. Tout est fondé, dans le fonctionnement de la commission, sur la confiance. Ainsi que l'a fort bien rappelé M. le président d'Ornano, il n'y a aucun pouvoir de censure.

Le « bon à tirer » est donné par le rapporteur spécial : c'est une tradition ; on fait toujours confiance à un rapporteur spécial, qu'on soit président ou rapporteur général de la commission des finances. Cela remonte à la nuit des temps. Dans les années 1920-1922, et même avant, des traditions étaient établies.

Dans cette affaire, on a fait allusion, notamment M. d'Ornano, à 1973 : c'est à ma demande, en 1973, que M. le président Roger Frey a demandé à M. Messmer que l'on puisse confier des rapports aux députés de l'opposition afin de leur offrir l'occasion d'être associés à un travail parlementaire. Depuis 1973, je ne me souviens pas d'incident à ce propos. Quelquefois peut-être y a-t-il eu des difficultés d'appréciation. Sous la législature précédente, M. le président Goux peut donner le même témoignage en ce qui le concerne : pendant nos cinq ans d'opposition, nous sommes quelques rapporteurs spéciaux à n'avoir pas été d'accord avec l'action gouvernementale. Mais nous rapportions fidèlement, à la fois sur le fond, monsieur Martinez, mais aussi dans la forme, les travaux de la commission, ce qui ne nous empêchait d'ailleurs pas de nous exprimer. On ne peut pas dire que je sois ennemi des « formules choc » (*Sourires*), ou vraiment opposé à une certaine vigueur de l'expression. (*Sourires.*) Il reste que, rapporteur général ou rapporteur spécial, nous devons avoir un style qui nous est imposé par une longue tradition, tout à l'honneur de la commission.

J'ai éprouvé une grande surprise en voyant l'écho donné à cette affaire. La presse a été abondamment saisie de ce qui allait venir. On annonce même un livre. Je serais désolé que ce livre soit fait en établissant un rapprochement avec la commission des finances.

Il nous appartiendra à nous, majorité, lors du renouvellement des rapporteurs, de voir ce que nous ferons. En l'état actuel des choses, si, par malheur, en présentant son rapport à la tribune, M. Martinez - dont on connaît la qualité des propos, le mot qualité étant mis entre guillemets dans mon esprit, disons la chaleur qui l'anime - s'exprimait ainsi, il serait à votre honneur, monsieur le président, de lui enlever la parole. J'aurais moi-même le devoir, comme rapporteur général, de lui succéder à la tribune (*Vives protestations sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*)...

M. Pierre Descaves. La censure !

M. Robert-André Vivien, rapporteur général. ... pour « rendre compte », c'est la formule, de l'avis de la commission (*Nouvelles protestations sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*) concluant à l'adoption des crédits.)

Bientôt, ce n'est pas M. Martinez qui montera à la tribune, mais le rapporteur spécial de la commission des finances. (*Vives exclamations sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*.)

M. Pierre Descaves. Scandaleux !

M. Robert-André Vivien, rapporteur général. C'est ce qu'a fort bien expliqué M. le président d'Ornano.

Dés maintenant, je souhaite que M. Martinez rende compte des travaux de la commission : je vous invite également - et lui-même l'a fait - à voter ce projet de budget.

Car c'est là le paradoxe : au-delà de la vigueur de ses propos, M. Martinez a demandé, et la commission l'a suivi sur ce point, de voter les crédits de l'enseignement scolaire.

Maintenant, et je me tourne vers M. Martinez, pour la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, il serait bon que ce qui s'est produit ne soit qu'un incident qui ne se renouvelle pas à la tribune.

Voilà, monsieur le président, ce que j'avais le devoir de souligner après M. le président d'Ornano. (*Applaudissements sur de nombreux bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F. et sur divers bancs du groupe socialiste.*)

M. Joseph Franceschi. Très bien !

M. le président. La parole est à M. Vincent Porelli, pour un rappel au règlement.

M. Vincent Porelli. Les députés communistes n'ont cessé d'agir, dans cette assemblée, pour le respect de la démocratie pluraliste. (*Rires et exclamations sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*.)

Messieurs du Front national, vous n'étiez pas là à l'époque !

Au seuil des années 1970, leur action avait contribué à ce que la majorité ne monopolise plus, comme par le passé, l'ensemble des rapports budgétaires. Nous sommes donc attachés à ce que tous les groupes, proportionnellement à leur importance, soient et restent associés à l'élaboration des rapports spéciaux et pour avis, à ce que les rapporteurs puissent s'exprimer librement.

Cependant, j'ai été profondément choqué par la lecture du rapport spécial sur l'enseignement scolaire, qui insulte les enseignants tout en approuvant les crédits. Pour moi, la liberté s'identifie à la responsabilité. Si, bien sûr, avec mes camarades du groupe communiste, je ne ménage pas mes critiques, elles portent sur le fond de la politique du Gouvernement en matière d'éducation nationale.

Je suis choqué aussi que l'immunité parlementaire serve à proférer des injures contre le corps enseignant, dont le dévouement, le courage et la probité ne peuvent être mis en cause par personne, pas plus par M. le rapporteur spécial que par quiconque.

C'est pourquoi, en signe de protestation, les députés communistes n'assisteront pas en séance à la présentation orale de ce rapport. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste. - Exclamations sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*.)

M. Guy Ducloné. Que les amis de Bokassa se taisent !

M. Gérard Freulet. Et les amis de Staline aussi !

M. le président. La parole est à M. Pascal Arrighi, pour un rappel au règlement.

M. Pascal Arrighi. Mon rappel au règlement se fonde sur l'article 58 qui vise les injures, dont il semble que chacun, dans ces travées, ait une conception subjective et différente.

De manière curieuse, un groupe parlementaire s'est érigé en jury. C'était presque la Haute Cour, mais peut-être le jugement de la Haute Cour pourrait-il être demandé pour quelqu'un qui le touche de près !

Puis M. Porelli, dans un second rappel au règlement, prétend nous donner des leçons et se prévaut, au nom de son groupe, d'avoir obtenu que, depuis 1970, les groupes d'opposition aient droit à des rapports. Monsieur Porelli, j'ai siégé avant vous dans cette assemblée et je remercie M. Vivien d'avoir évoqué les fonctions que j'y ai exercées.

M. Guy Ducloné. Il n'y a que lui qui s'en souviennent !

M. Pascal Arrighi. Rapporteur général à l'aube de la Ve République, j'ai demandé et imposé que tous les groupes parlementaires, y compris vos amis, y compris les socialistes, puissent présenter des rapports.

Monsieur le président de la commission des finances, votre courtoisie est bien connue, comme le souci qui vous anime de régler au mieux les problèmes.

A la page 46 du rapport de M. Martinez figure une liste de quatorze livres dont les auteurs ont une sensibilité tantôt socialiste, tantôt R.P.R., tantôt centriste.

M. Guy Ducloné. Il n'y a pas de communistes ?

M. Pierre Descaves. Parce qu'ils ne savent pas écrire ! (*Rires sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*.)

M. Pascal Arrighi. Monsieur Ducloné, personne n'a interrompu M. Porelli ! Laissez-moi achever mes explications !

M. Guy Ducloné. Vous faites un pré-rapport ?

M. Pascal Arrighi. J'ai rendu compte dans *La Revue des Deux Mondes* du livre de Mme de Romilly, *L'Enseignement en détresse*. C'est d'une vérité absolue et que personne ne peut contester.

Dans le sommaire du rapport - page 3 - il n'y a rien, dans le vocabulaire, qui puisse être reproché à M. Martinez, pas plus que dans son introduction, page 4.

M. Jean-Claude Cassaing. Et plus loin ?

M. Pascal Arrighi. Par la suite, on n'y trouve aucune insulte personnelle. Je ne vois pas qui pourrait se sentir attaqué.

M. Pierre Joxe. C'est que vous ne l'avez pas tu !

M. Pascal Arrighi. M. Martinez est lui-même enseignant. Il a été reçu premier au concours de l'agrégation de droit public. Pour l'avoir passé avant lui, je sais qu'y être reçu premier n'est pas rien. M. Martinez est adoré de ses étudiants, je l'ai constaté, et il a la confiance de ses collègues. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Après avoir souligné la courtoisie de M. le président de la commission des finances, je terminerai en relevant un dévoiement dans les explications de mon vieux collègue M. Vivien. Il a dit qu'il appartiendrait au président de séance de retirer la parole à M. Martinez. Pas du tout ! Et je pense d'ailleurs que vous ne le ferez pas, monsieur le président, connaissant l'autorité avec laquelle vous présidez nos séances.

M. Martinez est rapporteur. M. le rapporteur général a peut-être raison de ne pas vouloir que son nom soit associé à sien. C'est son affaire et je ne lui conteste pas ce droit.

M. Robert-André Vivien, rapporteur général. C'est mon affaire, en effet !

M. Pascal Arrighi. Mais il ne peut empêcher M. Martinez de conduire son argumentation comme il l'entend. Le seul pouvoir qu'il ait - c'est celui de la commission tout entière - ce sera de décider, l'an prochain, si les rapporteurs des divers fascicules budgétaires doivent tous être reconduits dans leurs fonctions.

Pour ma part - il est vrai que le sujet n'était pas explosif - j'ai rapporté tout à l'heure au nom de la commission des finances, dans l'intimité d'une séance du lundi matin. Nous n'avons jamais été plus de douze...

M. Charles Ehrmann. J'y étais ! (*Rires.*)

M. Pascal Arrighi. Oui, monsieur Ehrmann, vous étiez là et M. Vasseur aussi, mais nous n'étions que douze, et le groupe Front national était majoritaire dans l'hémicycle.

J'ai donc présenté mon rapport conformément aux traditions. Alors, monsieur le président d'Ornano, nul n'a le pouvoir de vous empêcher de convoquer la commission. Mais, une fois que la séance sera reprise, laissez M. Martinez argumenter comme il l'entend, et puis vous aviserez l'an prochain. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*.)

M. le président. A la demande de M. le président de la commission des finances, la séance va être suspendue pour une réunion de la commission.

Suspension et reprise de la séance

M. le président. La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à quinze heures vingt-cinq, est reprise à quinze heures cinquante-cinq.)

M. le président. La séance est reprise.

La parole est à M. Jean-Claude Cassaing, pour un rappel au règlement.

M. Jean-Claude Cassaing. Monsieur le président, mon rappel au règlement se fonde sur les articles 39 et suivants et sur l'article 91, qui concernent respectivement les travaux des commissions et les rapports.

Je tiens d'abord à remercier M. Robert-André Vivien des précisions qu'il a apportées selon lesquelles, si le rapport est bien signé par lui, rapporteur général, au nom de la commission des finances, il a été rédigé par le rapporteur spécial, M. Martinez. Mais les propos qui ont été tenus me semblent étouffer la réalité du rapport Martinez.

L'opinion publique doit bien savoir qu'il est inadmissible qu'en utilisant un rapport présenté à l'Assemblée nationale, sous la responsabilité du président de la commission des finances, M. d'Ornano, des propos insultants, diffamatoires ou mensongers (*Lesquels ? sur de nombreux bancs du groupe Front national [R.N.]*) à l'encontre de fonctionnaires, de personnels, puissent être tenus sans risque, sous couvert d'immunité parlementaire.

Il est inacceptable qu'un rapport officiel de notre assemblée puisse, de façon systématique, calomnier ceux qui participent à l'action éducative dans notre pays. Certes, l'expression individuelle est libre, mais l'insulte est indigné d'un rapporteur s'exprimant au nom de l'Assemblée nationale.

Il n'est pas digne d'insulter les personnels mis à disposition qui subsistent, regrette M. Martinez, « comme des cellules pathogènes ayant échappé à la radiation ».

Il n'est pas digne de notre assemblée d'écrire dans un document officiel, page 61 : « les enfants devenus comme des "otages" ».

Il n'est pas digne de notre assemblée qu'un rapport puisse parler de « la perversion de l'éducation nationale »...

M. Gérard Fraulet. C'est vrai !

M. Jean-Claude Cassaing. ... ou présenter les établissements publics pédagogiques comme « les acteurs de la perversion ».

M. Gérard Fraulet. C'est vrai !

M. Jean-Claude Cassaing. Il est intolérable qu'un rapport parlementaire ose dépasser la décence en parlant de « ces "attouchements pédagogiques" qui se sont exercés sur une génération d'enfants ».

M. Gabriel Domanech. C'est vrai !

M. Jean-Claude Cassaing. J'arrête là les citations inadmissibles.

Certains propos relèvent de la diffamation...

M. Joseph Franceschi. Ou de la psychanalyse !

M. Jean-Claude Cassaing. ... ou de la psychanalyse, en effet ! Je laisse aux personnels concernés le soin d'en tirer les conclusions.

Mais, monsieur le président, nous ne pouvons accepter que ce rapport n° 395, scandaleux, soit présenté comme si c'était un travail ordinaire de notre assemblée.

C'est pourquoi, pour protester contre ces propos inadmissibles tenus sous couvert de l'immunité parlementaire, je vous demande une suspension de séance d'une demi-heure pour permettre au groupe socialiste de délibérer sur cette situation.

M. Charles Ehrmann. Il faut couper les têtes !

M. le président. Monsieur Cassaing, vous n'avez pas qualité pour demander une suspension de séance.

M. Pierre Joxe. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. Pierre Joxe.

M. Pierre Joxe. Monsieur le président, je demande une suspension de séance d'une demi-heure pour réunir mon groupe.

M. le président. Je pense, monsieur Joxe, qu'un quart d'heure devrait suffire étant donné que vous avez pu réunir votre groupe pendant la précédente suspension.

Suspension et reprise de la séance

M. le président. La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à seize heures, est reprise à seize heures quinze.)

M. le président. La séance est reprise.

La parole est à M. Pierre Joxe, pour un rappel au règlement.

M. Pierre Joxe. Monsieur le président, le groupe socialiste a attaché beaucoup d'importance au court débat qui vient d'avoir lieu à propos des mises en cause intolérables de l'enseignement public, de ses maîtres, même d'un certain nombre de ses principes d'action éducative...

M. Christian Baeckeroot. De ses syndicats !

M. Pierre Joxe. ... et de ses syndicats par le rapporteur qui a été désigné.

Nous considérons qu'il est positif que M. Martinez ait été désavoué, même partiellement, par certaines autorités de cette assemblée, que ses propos aient été édulcorés, regrettés, voire condamnés.

J'ajoute que, partiellement désavoué dans cette enceinte, il va être totalement déconsidéré lorsque je vous aurai révélé ce que ses collègues savent déjà.

Si le député Martinez injurie la M.G.E.N. en disant que la M.G.E.N. et son réseau d'établissements se chargent de rentabiliser la souffrance des professeurs, si le député Martinez crache sur la mutualité, le professeur Martinez, lui, y adhère volontairement pour lui et sa famille !

M. Jean-Claude Martinez, rapporteur spécial. Evidemment, tous les enseignants adhèrent à la M.G.E.N. !

M. Pierre Joxe. Alors que, dans son rapport écrit, le député Martinez injurie, à l'abri de l'immunité parlementaire, la mutuelle de retraite de l'éducation nationale, le professeur Martinez cotise volontairement à la M.R.I.F.E.N., et cela depuis plusieurs années ! (*Protestations sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*)

M. Pierre Descaves. De force !

M. Pierre Joxe. Pendant que le député Martinez dit que les professeurs sont « enfermés », que les élèves sont des « otages », s'inscrivant volontairement, malgré ses idées, dans le grand mouvement que représente la mutualité, il en profite, comme c'est normal, comme tout travailleur y a droit. Ainsi, désavoué dans cet hémicycle, il sera déconsidéré devant le pays pour avoir craché sur la mutualité, sur des institutions que nous respectons. (*Exclamations sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*)

Pour le reste, il faut bien reconnaître, mesdames et messieurs les députés, que M. Martinez dit tout haut ce qu'un certain nombre, sur ces bancs, même s'ils ne sont pas très garnis, pensent tout bas. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*)

Si les propos de M. d'Ornano et de M. Robert-André Vivien ont un sens, vous serez amené, vous, monsieur le ministre de l'éducation nationale, à prendre la défense des fonctionnaires qui ont été insultés par M. Martinez, car il existe un texte qui vous requiert de le faire, et nous sommes surpris que vous ne l'ayez pas fait plus tôt.

Si les mots ont un sens, il ne faudra pas se borner à une désapprobation édulcorée de ce qui est présenté comme des excès de langage de M. Martinez. Il faudra savoir si, oui ou non, approuvant l'argumentation de M. Martinez, vous maintenez la suppression des mises à disposition...

Plusieurs députés du groupe Front national (R.N.). Tiens, tiens !

M. Pierre Joxe. ... par exemple pour la Ligue de l'enseignement ou pour la mutualité. Pourquoi les supprimer dans l'enseignement, alors qu'elles existent dans d'autres administrations ?

M. Pierre Descaves. Hélas !

M. Pierre Joxe. Si vous regardez la réalité, la logique vous amènera à tenir compte de ce court débat. Pour vous désolidariser du député Martinez, vous devrez modifier vos propositions.

Monsieur le ministre de l'éducation nationale, nous allons, nous l'espérons, vous entendre prendre la défense des personnels, enseignants ou non, de l'éducation nationale, et vous

voir faire machine arrière sur certaines mesures négatives qui sous-tendent en réalité une philosophie que vous prétendez combattre, celle de M. Martinez. En maintenant vos positions, c'est en réalité lui que vous soutiendriez. Vous avez quelques heures encore pour montrer quel est le fond de votre pensée.

Ce qui est en cause aujourd'hui dépasse les réformes de l'enseignement, toujours possibles. Vous avez le droit, monsieur le ministre, de vouloir réformer votre ministère, vous, monsieur le président de la commission des finances, d'accepter le budget de l'éducation nationale, et vous, monsieur le rapporteur général, de le soutenir. Mais les attaques les plus basses, les plus vulgaires ne sont pas seulement des formes d'expression. C'est en vérité une destruction de ce qu'il y a de plus sacré dans la République, l'éducation nationale, à laquelle nous assistons.

M. Pierre Desceves. De plus destructeur !

M. Pierre Joxe. Ce court échange de propos aura bien situé l'enjeu du débat sur le budget de l'éducation nationale : ce n'est pas seulement de ses crédits que nous discutons, mais bien aussi de son avenir.

Monsieur le ministre de l'éducation nationale, nous vous attendons dans la suite du débat. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

ÉDUCATION NATIONALE

I. - ENSEIGNEMENT SCOLAIRE

M. le président. Nous abordons l'examen des crédits du ministère de l'éducation nationale concernant l'enseignement scolaire.

La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale.

M. René Monory, ministre de l'éducation nationale. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, je suis resté silencieux jusqu'à présent, et c'était bien normal, dans un débat qui opposait des parlementaires. Vous êtes, les uns et les autres, libres de juger et de préjuger.

Je ne me suis senti en aucune façon concerné par le rapport de M. Martinez, qui d'ailleurs n'appartient pas beaucoup, et même pas du tout, à la majorité actuelle. Quant au débat que M. Pierre Joxe vient d'ouvrir, je dirai seulement, messieurs les socialistes, que si je devais mener la même politique que vous avez menée hier, il n'y aurait aucune raison pour que le pays ait décidé de changer de majorité. (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F., du R.P.R. et sur plusieurs bancs du groupe du Front national [R.N.]*)

Vous n'avez jamais entendu de ma bouche, et je vous mets au défi de citer quelque parole que j'aurais prononcée dans ce sens, l'ombre d'une critique des enseignants. En tant que ministre de l'éducation nationale, je les défends et je les défendrai toujours.

Je les défends, d'abord, parce que je suis convaincu que ce sont les meilleurs du monde. Bien sûr, pour qu'ils puissent s'exprimer complètement, il faut leur donner des structures dignes de leur qualité, et peut-être ai-je besoin d'en faire évoluer quelque peu certaines. C'est ce que j'ai fait avec précaution, même si cela ne rencontre pas toujours votre approbation. Ce que je souhaite, c'est appliquer la politique à laquelle s'est engagée la majorité qui est issue des dernières élections législatives.

L'éducation nationale - je le dis parfois, même si c'est prétentieux - est sans doute l'un des plus grands ministères de la République française. Si demain je me trompe et si la majorité se trompe avec moi, c'est toute une génération que nous condamnerions.

Pour éviter de la condamner, je l'ai dit récemment en réponse à une question d'actualité, je regarde devant moi. J'observe ce qui se passe aujourd'hui et surtout ce qui se passera demain. Je regarde peu ce qui s'est passé hier. Je ne cherche jamais à culpabiliser ceux qui sont venus avant moi. D'autres avant moi ont été à la tête de ce ministère, qui est difficile. Ils ont fait ce qu'ils ont pu. Vous ne m'avez jamais entendu critiquer mes prédécesseurs, qu'ils soient de gauche ou de droite. Je suis un chemin qui m'est dicté par ma foi profonde dans l'enseignement public et dans l'enseignement privé. J'ai d'ailleurs choisi pour règle : « ni brimade ni favoritisme à l'égard de l'un ou de l'autre », et je m'y tiendrai.

En aucun cas, je le répète, le rapport de M. Martinez et les expressions qu'il contient ne me concernent. Même si, messieurs les socialistes, il a pu commettre à vos yeux - et aux yeux de la majorité, pour autant que j'aie pu en juger - quelques erreurs de langage, je ne me sens nullement impliqué et je ne vois là aucun motif à changer les orientations que je vous propose aujourd'hui.

Encore une fois, je rends hommage, solennellement et avec force, à tous les enseignants de France. Faites-moi confiance pour poursuivre ma politique telle que je l'entends et telle que la majorité actuelle la souhaite. (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*)

M. le président. La parole est à M. Jean-Claude Martinez, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan. (*Les députés du groupe communiste et la plupart des députés du groupe socialiste quittent l'hémicycle.*)

M. Jean-Claude Martinez, rapporteur spécial. Avant que M. Joxe ne parte, je voudrais le rassurer. C'est probablement l'expression *mutatis mutandis* qu'il a prise pour une insulte. C'est simplement une expression juridique.

M. Joseph Franceschi. Il connaît le droit aussi bien que vous !

M. Jean-Claude Martinez, rapporteur spécial. Mais, puisque le Saint-Père a réhabilité Galilée il y a deux ou trois ans, cela me laisse une chance et je suis pleinement rassuré.

Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, je voudrais, avant de présenter le rapport spécial sur l'enseignement scolaire, rendre hommage à notre rapporteur général, M. Robert-André Vivien, qui cette année, avec la loi de finances rectificative et le projet de loi de finances pour 1987, a été soumis à rude épreuve. Je voudrais aussi présenter quelques remerciements au président de la commission des finances, M. d'Ornano.

Notre collègue Pascal Arrighi, qui a fait les beaux jours du Conseil d'Etat et de la commission des finances au début de la V^e République, aurait dit, monsieur le président de la commission, que vous avez été pour moi, comme on dit au Conseil d'Etat, un conseiller-réviseur. Je dirai de façon encore plus affectueuse que, selon les termes du code civil napoléonien, vous avez été un « bon père de famille » veillant sur les incartades non pas de ses enfants, mais de ses jeunes collègues. (*Sourires.*)

Monsieur le ministre, avant de vous dire le bien que je pense de vos orientations politiques telles qu'elles sont traduites par votre projet de budget, permettez-moi de remercier - même si, ce faisant, je les compromets, compte tenu de ce que je suis devenu - M. Bourgeois, votre directeur adjoint de cabinet, auprès de qui j'ai trouvé la meilleure des collaborations, et M. Cieutat, votre directeur du budget. Permettez-moi aussi - et là encore, je suis vraiment désolé de la compromettre - de remercier tout spécialement Mme Le Dréau pour son dynamisme et sa sincérité.

M. Charles Ehrmann. Plus fort, on n'entend rien !

Plusieurs députés des groupes du R.P.R., U.D.F. et Front national [R.N.] Le micro !

M. Jean-Claude Martinez, rapporteur spécial. On ne m'a pas coupé le micro, tout de même ! On n'rait pas jusque-là !

Je remercie aussi M. Costalini qui, pour moi, est un modèle de ce que doit être la haute fonction publique dans notre pays et qui résume bien toutes les qualités des fonctionnaires de cette maison.

Je crois comprendre que le budget de l'enseignement scolaire n'est pas un budget comme les autres, on l'a vu tout à l'heure par les réactions de M. Joxe et de nos collègues socialistes.

Et il est vrai que derrière les autres budgets, derrière les chiffres - M. Durieux a présenté ceux de la fonction publique il y a quelque temps - il y a toujours des hommes. Il y en avait, par exemple, plus de 400 000, vendredi, pour le budget des P. et T. Mais derrière le budget de l'éducation nationale, derrière les 168 milliards et quelques qu'il représente, les 3,2 p. 100 du P.I.B., des masses qui égalent presque 80 ou 90 p. 100 du produit de l'impôt sur le revenu et plus de 99 p. 100 du budget des armées, derrière tout cet appareil comptable, il y a quelque chose de fondamental qui explique les réactions : il y a des enfants. Cela explique toutes ces

passions, tous ces errements, peut-être. Il y a 12 millions d'enfants, dont 2 millions ont moins de cinq ou six ans, et cela permet de comprendre certaines choses.

Cela permet de comprendre, par exemple, ce moment historique de notre pays qu'a été le 24 juin 1984. Les passions ont été telles que plus d'un million de personnes ont conflué vers Paris, ont défilé dans la rue. On savait qu'on faisait des révolutions avec la fiscalité. Le 24 juin 1984, on s'est aperçu qu'on pouvait ébranler un pouvoir avec l'école. Le 24 juin, c'était la Saint-Jean, et les feux de cette Saint-Jean-là avaient été allumés par la question scolaire. Cela permet de comprendre beaucoup de réactions.

C'est vous dire, monsieur le ministre, mes chers collègues, que si on se limitait - et, volontairement, je l'ai fait dans ce rapport - à un simple examen comptable, on n'intéresserait pas le pays. C'est vrai qu'il y a des choses intéressantes. On pourrait dire que les dépenses ordinaires s'élèvent à un peu plus de 166 milliards pour le titre III et le titre IV, que les dépenses en capital sont certes limitées, 1,7 milliard, qu'au total, le budget de l'enseignement scolaire, je l'ai dit, représente un peu plus de 168 milliards. C'est toujours le premier budget civil de l'Etat hormis les P. et T. et, évidemment, le budget des charges communes, mais il est vrai que c'est là un budget carrefour lui aussi en développement. (*Rires sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*)

On pourrait, c'est vrai, parler de toutes ces choses-là. Je ne crois pas que ce soit l'essentiel et si, monsieur le ministre, vous avez, pour la première fois depuis trente ans, fait faire les premiers pas positifs à l'éducation nationale, c'est parce que vous vous êtes attaqué aux vrais problèmes. La réaction négative des syndicats doit vous conforter. Vous êtes sur la bonne voie.

On pourrait dire aussi que ce budget progresse de plus de 2 p. 100 lorsque les masses budgétaires ne progressent, pour l'ensemble du budget, que de 1,8 p. 100. C'est moins bien que les D.O.M.-T.O.M., mais ils sont, eux, une priorité. On pourrait encore dire qu'il est dommage qu'aux titres V et VI les crédits chutent de 2,7 milliards à 1,7 milliard. Tout cela n'est pas inintéressant ! On pourrait aborder d'autres questions qui sont habituelles aux débats budgétaires : la formation continue, le nombre d'élèves par classe, les cantines, la diffusion des langues et des cultures régionales, etc.

Mes chers collègues, monsieur le ministre, quoi qu'il se soit passé tout à l'heure, nous ne pouvons pas continuer à nous boucher les yeux sur la vérité même. Même si je dois être passé au mur des Fédérés ou je ne sais quel mur, je dis qu'on ne peut pas continuer à se boucher les yeux. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*)

Vous ne pouvez pas l'ignorer, monsieur Chevènement, tous les enseignants de droite et de gauche depuis des années, et *Le Nouvel Observateur* le 4 septembre dernier, alertent sur un chiffre noir : chez nous, en France, alors que depuis un siècle nous avons l'école gratuite, l'enseignement obligatoire, il y a 20 p. 100 d'illettrés en sixième, 12 p. 100 d'enfants de quinze ans illettrés en troisième, 7 p. 100 des conscrits illettrés, selon la réponse faite à M. Taittinger au Sénat. C'est le chiffre des illettrés de la génération de Sedan, le chiffre des illettrés de la génération de Victor Hugo.

Vous étiez un bon élève, monsieur Chevènement, et il en reste quelque chose. Vous n'avez pas oublié Victor Hugo :

« Chaque enfant qu'on enseigne est un homme qu'on gagne,
« Quatre-vingt-dix voleurs sur cent qui sont allés au bagne,
« Ne sont jamais allés à l'école une fois,
« Ils signent d'une croix. »

Si l'on continue comme cela, la croix, ce n'est pas sur du papier qu'on la fera, c'est sur l'école !

Lorsqu'un enfant de onze ans ne sait pas lire, je ne peux pas rester indifférent. Qu'est-ce que cela veut dire, être illettré ? Cela veut dire que l'adolescent de quatorze ans qui ira au Palais-Royal ne pourra même pas faire un graffiti sur les colonnes de Buren : « A Jack Lang pour la vie » ! (*Rires et applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*)

Si jamais il tombe amoureux, ce que je lui souhaite, même d'une adhérente de votre mouvement, eh bien, il ne pourra même pas lui envoyer une lettre ! On arrive à en sourire !

M. Joseph Francaochi. C'est de la névropathie !

M. Jean-Claude Martínez, rapporteur spécial. Vous pouvez réagir comme vous voulez, mais M. Limouzy, qui a occupé les fonctions les plus intéressantes, parle du « massacre des enseignants ». Dominique de La Martinière, ancien directeur général des impôts, a écrit un livre sur « le massacre de l'enseignement ». On a écrit aussi *L'Enseignement en détresse, L'Ecole des barbares...*

M. Alain Griotteray. C'est vrai !

M. Jean-Claude Martínez, rapporteur spécial. ... *Le Massacre des innocents.*

Le Canard enchaîné parle du « dérapage de l'école », et c'est le professeur Marschino, un professeur socialiste, et non pas moi, qui a écrit *Voulez-vous vraiment des enfants-idiots ?*

M. Sérac, président de l'U.N.E.F. de 1960 à 1975, demande : « Quelle République sauvera l'école de la République ? ». Quant au rapport Schwartz, dans le cadre de la commission du bilan de 1981, il dit des choses que je n'oserai jamais dire sur le S.N.I. ! Relisez-le, monsieur Chevènement !

M. Alain Griotteray. Très bien !

M. Jean-Claude Martínez, rapporteur spécial. Que l'on parle de désastre, de massacre, de déchirure, une chose est sûre, il y a un problème, il y a 20 p. 100 d'illettrés en sixième. On ne peut pas continuer !

J'ai là une lettre qu'on ne peut contester. Elle émane du proviseur d'un lycée de Sète, ma ville. Elle est datée du 27 septembre 1985 et adressée à tous les enseignants de son lycée : « J'ai été effaré de constater l'année dernière que des élèves, même en terminale, pouvaient remplir une enveloppe comme des quasi-analphabètes ». Et de conclure : « Si tous nos élèves apprennent à remplir correctement une enveloppe, aucun n'aura complètement perdu son temps pendant sa scolarité » ! (*Rires sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*)

Dans la ville de Paul Valéry, de Brassens, de Jean Vilar, de Maurice Clavel, l'objectif d'un directeur d'école, même en terminale, est que les enfants sachent remplir une enveloppe ; et vous voudriez que l'on reste tranquillement à ne rien dire ? Soyons modérés, soyons calmes, d'accord. Mais rappelez-vous La Rochefoucauld : « On a toujours assez de force pour supporter les maux d'autrui ».

Bien sûr, ces 20 p. 100 d'illettrés, ce ne sont pas vos enfants, alors ce n'est pas un problème ! Les bancs du groupe communiste sont vides, mais, pour employer leur langage, je dirai que les enfants de riches se paieront toujours des précepteurs. Mais si l'école est détruite, messieurs, ce sont les enfants de votre électorat qui en supporteront les conséquences ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*). Je voudrais vous faire plaisir, mais je crois qu'on ne peut continuer ainsi.

J'en viens à votre budget, monsieur le ministre. Je l'examinerai rapidement sous forme de trois questions.

Première question : 168 milliards de francs, pour quoi faire, pour quelles utilisations ?

Deuxième question : un coût pour quelle efficacité ? Car les échecs sont là, ils sont patents, ils sont évidents. Martínez n'est pas le premier à le dire, il vient après une longue chaîne de gens de gauche et de droite qui l'ont dit. Ces 168 milliards de francs, donc, pour quelle efficacité ?

Troisième question : les choses scolaires étant ce qu'elles se défont, comment peut-on faire pour qu'elles soient ce qu'elles devraient être.

Première question, donc, 168 milliards de francs pour quoi faire ? La réponse est assez simple : essentiellement pour faire un budget de fonctionnement, comme aurait dit le général Imbot, le patron de la « piscine » - à propos de « piscine », c'est l'école qui coule ! Les crédits sont verrouillés. On ne peut pas changer grand-chose parce qu'il faut financer les contraintes. Et, monsieur le ministre, vous financez les contraintes.

Vous avez fait le maximum de ce que vous pouviez faire. On n'avait jamais fait mieux depuis trente ans. Bravo ! Mais votre marge de manœuvre et des plus réduites et vous pouvez tout juste gérer les habitudes, guère plus.

Le financement des contraintes ? On les connaît. C'est la formule : « Il y a des enfants, il faut les accueillir ». Il y a dix millions d'enfants dans l'enseignement public, deux millions et quelques dans l'enseignement privé. D'ailleurs, si le nombre des enfants dans le privé va en augmentant, posez-vous des questions. Si M. Schwartz dit : « C'est la faute du

S.N.I. si les effectifs du privé augmentent. », si le privé scolarise un enfant sur cinq dans le secondaire, il faudrait peut-être se poser des questions !

Pour les effectifs, monsieur le ministre, c'est le tocsin démographique : 32 000 enfants de moins dans les maternelles, 90 000 enfants de moins dans les collèges. D'ici à 1990, les collèges auront perdu 250 000 enfants, et vous voudriez que je sois calme et tranquille - tout va bien, on en parle tranquillement, de façon modérée.

On voit les écoles désertées. Des *Contes du Lundi*, d'Alphonse Daudet, « La dernière classe » est en train de s'inscrire dans les chiffres, et chaque tranche de trente enfants qu'on avorte, c'est une école de village qui ferme. Il faut savoir cela aussi. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*) Mais bien évidemment, il ne faut pas en parler. Et pourtant, le nombre des élèves baisse. C'est dramatique !

Sur les aides sociales, on pourrait vous critiquer, monsieur le ministre, d'avoir fait des économies : 70 millions de francs sur les bourses. Il est vrai que les bourses sont dérisoires, 600 francs pour l'année, et que le coût de gestion est terrible, mais je ne crois pas que ce soit l'essentiel.

A côté de la contrainte des effectifs d'élèves, il y a la contrainte des effectifs des personnels. Car les crédits de l'éducation nationale se ramènent pour l'essentiel à financer les personnels : 340 000 instituteurs - que je n'attaque pas, chers collègues de l'opposition, contrairement à ce que vous dites ; vous faites de la désinformation ; 186 000 professeurs de collège public ; 146 000 professeurs de lycée. Quatre chapitres à eux seuls absorbent plus de la moitié de votre budget, monsieur le ministre. Vous avez eu, c'est vrai, le courage de faire des réformes : 1 200 postes d'instituteurs supprimés, malheureusement, parce que le nombre des enfants diminue, on ne peut pas avoir l'I.V.G. et les instituteurs, ce n'est pas possible - 2 000 postes de professeurs supprimés, notamment des P.E.G.C.

A propos des P.E.G.C., il faut lire le rapport Schwartz. On a voulu avoir des enseignants au rabais et on a recruté les P.E.G.C. Et cela a eu les effets que l'on connaît. C'est un vrai problème. Vous avez, monsieur le ministre, le courage de l'aborder.

Vous consacrez vingt milliards de francs à l'enseignement libre dont dix-huit milliards pour rémunérer les enseignants. On pose - pardonnez-moi d'être polémique - l'équation « enseignement libre égale école privée ». C'est vrai à plus de 90 p. 100. C'est vrai pour la France, fille aînée de l'Eglise. Mais aujourd'hui, il y a 500 000 enfants de confession musulmane. La France devient la fille cadette de La Mecque et, dans le cadre de la loi Debré, l'enseignement coranique aura le droit de nous demander une aide. Il ne faut pas se leurrer, il y a là un problème. Ce n'est pas seulement de la polémique.

Ainsi, monsieur le ministre, vous subissez ces contraintes des personnels, des enfants. Vous faites la gestion administrative, avec des choix. Dieu sait si la Cour des comptes a critiqué la gestion de ce ministère - pas plus que d'autres d'ailleurs.

Il y a, par exemple, les arriérés du téléphone. Mais, vous le savez très bien, si vous coupez en priorité sur le téléphone, il y aura toujours une rallonge au bout du fil si c'est nécessaire. (*Rires sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*)

Il y a les voyages. Dans ce concert de louanges que je vous adresse, monsieur le ministre, je mettrai un bémol sur les voyages des fonctionnaires de la haute administration et des services rectoraux. Ils voyagent à concurrence de 400 millions de francs. C'est le coût d'un avion « Rafale » ! Voyager à concurrence de 12 000 francs par fonctionnaire, cela me paraît beaucoup. Je sais bien que les voyages forment la jeunesse, mais ils ne sont pas prévus, que je sache, pour former les cadres du ministère !

M. Alain Griotteray. C'est vrai dans tous les domaines !

M. Jean-Claude Martinez, rapporteur spécial. Je serai plus prudent sur le plan Informatique. Le plan « Informatique pour tous », le nano-réseau de M. Fabius, ce sont 2 milliards de francs qui n'ont pas été perdus pour tout le monde - voir la C.A.M.I.F.

Ce plan, vous le poursuivez, monsieur le ministre. Vous êtes convaincu, et il est bien que vous ayez des convictions ; tant de vos prédécesseurs n'en ont eu aucune ! Votre grande

affaire, ce sont les logiciels. Vous y consacrez 60 millions de francs. Je vous mettrai en garde. L'informatique, c'est la langue d'Esopé, le meilleur et le pire. Il existe un analphabétisme informatique, un professeur du Massachusetts Institute of Technology le disait. Il faut faire attention. L'informatique peut aggraver les problèmes de l'école, car la pensée, la finesse de pensée, elle, n'en a pas.

Deuxième question : 168 milliards de francs, un coût pour quelle efficacité ? Cette efficacité, c'est en fait l'échec, et l'ampleur de l'échec, ce n'est pas rien ! Je voudrais que l'on discute des responsabilités sans faire les autruches, sans faire semblant de monter une opération politique sur Martinez, la honte du genre humain, du genre parlementaire.

L'ampleur de l'échec, d'abord. Après Marschino et Sérac, gens de gauche, vous ne pouvez le contester, l'échec c'est un darwinisme culturel, une régression des espèces scolaires, avec 20 p. 100 d'illettrés. Cela paraît très grave. Vous ne pouvez pas prétendre qu'ils n'existent pas, ces 20 p. 100 d'illettrés ! Un phénomène de déséducation nationale s'est embrayé. Les enseignants en souffrent. Vous dites que j'attaque les enseignants. Mais je vous mets au défi de trouver une seule phrase à leur rencontre dans ce rapport !

M. Joseph Franceschi. Vous avez un conflit non réglé avec eux ?

M. Jean-Claude Martinez, rapporteur spécial. Mais non, pas du tout ! J'adore les enseignants !

M. Jean-Claude Cassaing. Vous êtes un bouffon ! Vous n'êtes pas au cirque ici, vous êtes à l'Assemblée nationale.

M. le président. Messieurs, je vous en prie !

M. Jean-Claude Martinez, rapporteur spécial. Regardez, dans mon rapport, je félicite M. Monory de la revalorisation de la carrière des instituteurs.

Quel est, aujourd'hui, le statut social des enseignants ?

Je vais prendre un exemple. Dans *Manon des Sources*, Manon épouse un instituteur. Aujourd'hui, Manon épouserait l'énarque qui viendrait faire son stage à la préfecture ou elle épouserait un permanent du parti syndical, qui viendrait camper près de sa source, ...

M. Jean-Claude Cassaing. Vous êtes un bouffon !

M. Jean-Claude Martinez, rapporteur spécial. ... mais elle n'épouserait plus un instituteur. Et on la comprend. (*Rires sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*)

Alors, je suis d'accord avec vous : c'est sacrilège.

Mais il se passe des sacrilèges ! Battre des enseignants c'est sacrilège, mais vous ne pouvez pas contester qu'il y a des enseignants qui sont giflés.

J'ai demandé les chiffres à vos services, monsieur le ministre. Vous m'avez dit : vingt. Mais vous savez que les chiffres sont sous-évalués.

Les pneus crevés ! Les enseignants insultés ! Il y a bien un drame, il y a bien un problème. L'absentéisme des enseignants : plus de 5 p. 100 des enseignants absents. La maladie à répétition des enseignants ! Il y a un problème. Et ne faites pas semblant de vous le cacher !

Alors, quels sont les facteurs de l'échec ? Je vous le dis en vous regardant les yeux dans les yeux : il est sûr que l'échec est dû à un ensemble de causes - c'est écrit dans le rapport - il est sûr que les causes externes à l'éducation sont importantes, mais il est sûr aussi qu'un enseignant socialiste, M. Marschino, dans *Vous-êtes-vous vraiment des enfants idiots ?* a écrit : « Comme il arrive que l'hôpital achève ce qui a commencé ailleurs, l'école, au lieu d'endiguer le mouvement, l'aggrave. »

Ces facteurs internes, ce sont les seuls sur lesquels M. Monory puisse agir. Sur les facteurs externes, on ne peut rien.

Au premier rang des facteurs internes qui sont la cause de ce phénomène, il y a, pardonnez-moi de vous le dire, messieurs, le syndicalisme. Et, en disant cela, je suis d'accord avec Jules Ferry, qui l'avait déjà dit en 1887.

Je crois que la responsabilité des syndicats est très importante. Permettez-moi, à cet égard, de lire le rapport Schwartz. C'est l'un des vôtres - vous ne pouvez pas le contester - et il a fait partie de la Commission du bilan, que vous aviez constituée.

Je cite : « Une responsabilité très lourde retombe aussi sur le syndicat S.N.I.-P.E.G.C. Il a laissé se dégrader l'image de marque des maîtres. Les maîtres ont aussi perdu leur prestige parce que trop d'entre eux ont cessé d'être compétents. » Cela figure à la page 187 du tome IV du rapport Schwartz. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*)

Excès, donc, du syndicalisme ! Monsieur Chevènement, vous avez fondé toute votre carrière - ou celle que vous attendez - sur l'équation « Chevènement égale Ferry ». Eh bien, je citerai Ferry : « Si Spuller... » - alors ministre de l'instruction publique - « ...laisse se constituer cette coalition de fonctionnaires, il n'y a plus de ministère de l'instruction publique ». Et, le 20 septembre 1887, Spuller déclarait : « Permettre le syndicalisme, ce serait reconstituer sous une autre forme l'organisation des associations religieuses enseignantes. »

Vous ne pouvez pas le contester, monsieur Chevènement. Ce sont les vôtres ! Vous vous référez à Jules Ferry, vous vous réclamez de lui, mais il n'est pas tellement d'accord avec vous !

Alors, évidemment, le budget finance tout cela !

Les décharges syndicales : c'est scandaleux, c'est contraire à l'article 13 de la Déclaration de 1789, c'est contraire à la liberté d'opinion ; 1 627 postes payés par l'ensemble des Français, payés par les impôts des Français, au bénéfice des syndicats ; 1 100 000 heures financées sur le budget, c'est-à-dire sur ces fonds publics, pour les syndicats. Mais il y a des gens qui peuvent ne pas être d'accord avec ça ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.]* - *Exclamations sur les bancs du groupe socialiste*.)

Il n'est pas normal qu'on finance sur fonds publics 1 100 000 heures !

Plusieurs députés du groupe Front national (R.N.). C'est effectivement scandaleux !

M. Jean-Claude Martinez, rapporteur spécial. Relisez, messieurs les socialistes, l'article 13 de la Déclaration de 1789 !

C'est contraire à cet article 13, et c'est donc contraire à la Constitution.

M. Jean-Claude Casaing. Vous êtes un bouffon !

M. Jean-Claude Martinez, rapporteur spécial. Et les mises à disposition ! A cet égard, monsieur le ministre, je vous félicite d'avoir eu le courage de vous y attaquer. J'émettrai simplement une réserve : vous les avez remplacées par des subventions. Soixante-treize millions de francs pour un trimestre, ce n'est pas mal ! Vous annoncez que vous voulez les renouveler l'année prochaine. Mais enfin, regardez ! Des subventions et des mises à disposition pour le Musée en herbe ! Heureusement, d'ailleurs, qu'il n'est qu'« en herbe » ! (*Rires sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*) Et les Professeurs échangistes de France ? Qu'est-ce qu'ils échantent, les « professeurs échangistes de France » ? (*Rires sur les mêmes bancs*.) Subventions aussi pour l'Amicale de l'I.N.R.P. ! Parce que, comme ci cela ne suffisait pas de donner 111 millions à l'I.N.R.P., il faut encore qu'il y ait une amicale !

Et j'en viens, avec l'I.N.R.P., au pédagogisme et à ses méfaits, aux Trissotin pédagogogènes - je revendique la formule.

Pendant plus de vingt ans, sur l'éducation nationale a régné M. Legrand. Dans son ouvrage intitulé *Pour une politique démocratique de l'éducation*, à la page 253, M. Legrand parle de l'« élevage des enfants ». L'« élevage des enfants » ! Quand le grand maître de la pédagogie, au lieu de faire de l'instruction, fait de l'élevage, je sens, monsieur le ministre, que vous allez finir secrétaire d'Etat de M. Guillaume ! (*Rires et applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*)

Les « plans élevage », on les connaît. Le plan Rouchette : 20 p. 100 d'illettrés ! Le plan Lichnerowicz : les mathématiques modernes ! Le plan de l'histoire thématique : ...

M. René Haby. Il n'existe pas !

M. Joseph Franceachi. M. Martinez n'y connaît rien !

M. Jean-Claude Martinez, rapporteur spécial. ... les âges, l'habillement à travers les âges, l'alimentation à travers les âges. C'est du délire !

Le rapport de la Cour des comptes de 1986 nous apprend que, à l'I.N.R.P., 3 600 ouvrages du XVI^e siècle pourrissent à côté de la chaudière à mazout, que les vingt-neuf documentalistes classent 1,06 livre par jour (*Rires sur les bancs du groupe du Front national [R.N.]*) - et encore a-t-il fallu leur affecter des T.U.C., sans doute pour éviter qu'elles ne s'ennuient ! C'est la Cour des comptes qui le dit, ce n'est pas moi. Et il faut leur donner 111 millions ! Soyons sérieux ! Ce n'est pas raisonnable.

M. Joseph Franceachi. Vous avez dépassé votre temps de parole ! On a autre chose à entendre !

M. Jean-Claude Martinez, rapporteur spécial. Je lis dans un fascicule de l'I.N.R.P. : « La dictée n'est pas un moyen d'acquisition de l'orthographe. Il ne faut pas faire plus de deux dictées par trimestre. » M. Legrand interdit aux enfants entrant en sixième de connaître l'accord du participe passé. Je cite toujours : « Le français est une norme langagière. » Vous voulez qu'on continue à donner 111 millions de francs à ces gens-là ? Il faut changer cela.

M. Joseph Franceachi. Il faut changer de rapporteur !

M. Jean-Claude Martinez, rapporteur spécial. L'I.N.R.P. est un organisme malsain qui fait du mal à l'éducation nationale.

J'en arrive, monsieur le ministre, au troisième point (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste*) : ...

M. Joseph Franceachi. Il a dépassé son temps de parole, monsieur le président.

M. Jean-Claude Martinez, rapporteur spécial. ... comment réorienter ces 168 milliards ? Vous avez choisi une stratégie des petits pas, monsieur le ministre. Elle en vaut une autre. Vous avez réorganisé l'administration centrale. Vous avez créé des directeurs d'école. C'est une très bonne chose. Enfin des patrons à l'école ! Moi, j'en ai connu dans mon enfance ! Vous avez revalorisé la situation des instituteurs. Vous avez baissé les crédits du pédagogisme. Moi, je pense que vous auriez pu faire mieux - mais on peut toujours faire mieux. Je vous verrais bien, l'année prochaine, supprimer les subventions aux organismes périscolaires ! La commission des finances s'est prononcée là-dessus et, dans sa grande faiblesse, a bien voulu me suivre - je lui demande pardon de m'avoir suivi.

Je vous suggère de supprimer l'I.N.R.P., qui ne sert à rien. M. Michel Sérac, président de l'U.N.E.F., dit la même chose. Tout de même ! Je vous propose de supprimer toutes les mises à disposition, de réexaminer les décharges syndicales. C'est inadmissible ! Et je vous propose surtout, monsieur le ministre, de donner des fins à l'école.

A cet égard, je voudrais, mes chers collègues, vous rappeler un certain nombre de choses.

L'école romaine a servi à romaniser la Gaule. Au XI^e siècle, l'Eglise s'est servi de l'école pour christianiser le pays. Lorsqu'il y a eu le schisme protestant, l'Eglise s'est servie de l'école pour lutter contre le schisme protestant, le verrouiller. Le XIX^e siècle, vous savez pourquoi il a utilisé l'école. La République, s'installant, a utilisé l'école pour républicaniser les campagnes ! Vous, par la domination que vous avez exercée sur l'école pendant trente ans, vous êtes servis de l'école pour social-démocratiser.

M. Joseph Franceachi. Et vous pour « front-nationaliser » !

M. Jean-Claude Martinez, rapporteur spécial. Et comme on m'a dit de ne pas être polémique, je ne dis pas « social-médiocratiser » ! D'autant que *Socialisme ou social-médiocratie* ? est le titre de l'ouvrage signé Mandrin, et que, derrière ce pseudonyme, monsieur le ministre, se cachait, je crois, Jean-Pierre Chevènement.

Les petits Marocains apprennent à l'école que le territoire marocain s'étend jusqu'au Sahara que le pays a justement récupéré. Les petits Chinois apprennent à l'école qu'il y a eu une Longue Marche et que c'est une très bonne chose. De quoi parlaient les livres du certificat d'études à l'école de la III^e République, à l'école de Jules Ferry ? De la Cochinchine...

M. Joseph Franceschi. La Cochinchine, ça n'existe plus !

M. Jean-Claude Martinez, rapporteur spécial. ... de l'Indochine, de l'A.O.F., de l'A.E.F., de la France de Dunkerque à la Terre Adélie !

Monsieur le ministre, moi, je vous propose que l'école serve de nouveau le redressement national. Elle doit certes apprendre à lire, à écrire. Mais elle doit apprendre aussi que nous sommes un grand pays qui s'est rassemblé derrière la bannière de Saint-Louis. Cette bannière, premier drapeau de France, était de couleur rouge. Et l'école doit apprendre aussi que l'année prochaine marquera le millénaire d'Hugues Capet et que nos origines remontent à très loin, plus loin que 1789, ne vous en déplaise.

Et pourquoi après tout - je sais que cela va vous choquer - le drapeau tricolore ne serait-il pas accroché dans chacune des classes françaises ? (Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.])

M. Jean-Claude Cassaing. Bouffon !

M. Jean-Claude Martinez, rapporteur spécial. Pardonnez-moi, dans mon enthousiasme, j'ai failli oublié de le dire : monsieur le ministre, vous l'avez bien compris, je trouve votre budget très positif. Je suis bien entendu pour son adoption.

M. Robert-André Vivien, rapporteur général. La commission est pour son adoption !

M. Jean-Claude Martinez, rapporteur spécial. Et je parle là au nom de la commission. (Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)

M. Joseph Franceschi. C'est bien la seule fois !

M. Jean-Claude Martinez, rapporteur spécial. Je tire ma légitimité, messieurs, des 2 700 000 personnes qui nous ont amenés ici. (Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.])

M. Joseph Franceschi. Il n'y en avait pas tant ! En tout cas, pas dans l'Hérault !

M. Jean-Claude Martinez, rapporteur spécial. La commission des finances, monsieur le ministre, s'est donc prononcée pour l'adoption de votre budget. Permettez-moi d'ajouter à titre personnel : moi aussi. (Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.])

M. le président. La parole est à M. René Couanau, rapporteur pour avis de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

M. René Couanau, rapporteur pour avis. Monsieur le président, mesdames et messieurs les ministres, mes chers collègues, ma tâche n'est pas facile qui consiste à aborder enfin avec sérénité et avec gravité les problèmes difficiles de l'éducation nationale. (Applaudissements sur divers bancs du groupe socialiste.)

Je vais tenter pourtant d'y parvenir.

La préparation de votre budget, monsieur le ministre, était soumise à deux fortes contraintes.

La première pèse sur l'ensemble du budget de l'Etat. Elle résulte de la nécessité de mieux maîtriser la dépense publique.

La seconde contrainte est celle des lycées, où il vous faut prévoir l'accueil et l'encadrement de dizaines de milliers d'élèves supplémentaires à la rentrée prochaine.

Votre projet de budget satisfait à la première nécessité, sans compromettre le fonctionnement de notre système d'enseignement. Vous faites face à la seconde avec les moyens du bord.

Et vous parvenez, en outre, à imprimer à ce projet de budget votre marque, celle de la qualité et de la modernisation, dont vous avez fait les objectifs majeurs de votre action.

On dira peut-être de votre budget qu'il est un budget de rigueur. On ne pourra dire, en tout cas de bonne foi, qu'il est un budget d'austérité.

Je le qualifierai, pour ma part, de budget de nécessité et de budget de confiance.

C'est un budget de nécessité. Pourquoi l'éducation nationale échapperait-elle d'ailleurs à l'obligation de mieux maîtriser la dépense publique, quand les autres budgets y sont soumis ? Et comment soutenir que, dans un budget de près de 170 milliards de francs, une gestion plus rigoureuse ne parviendrait pas à dégager une marge de manœuvre permettant les ajustements nécessaires, année après année ?

Vous sacrifiez donc à cette nécessité. Mais, à y regarder de plus près, vous avez su y sacrifier sans trop de dommages pour l'enseignement.

Ainsi, le nombre d'emplois de votre ministère apparaît amputé de 5 000 postes environ, ce qui représenterait 0,5 p. 100 de son potentiel. Mais ces suppressions sont pratiquement sans incidence sur l'enseignement lui-même.

En effet, 1 800 d'entre elles concernent des emplois d'élèves-instituteurs et de professeurs d'école normale et sont justifiées par le fait que les jeunes instituteurs ne passeront plus que deux années, au lieu de trois, à l'école normale ; 800 suppressions sont liées à l'arrêt du recrutement des P.E.G.C. - professeurs d'enseignement général de collège - formés jusqu'à présent en deux ans, pour y substituer le recrutement de certifiés, formés eux, en un an ; 1 700 suppressions sont la conséquence de votre courageuse décision de mettre fin aux mises à disposition d'enseignants auprès d'organismes divers, en ouvrant en contrepartie, d'ailleurs, les crédits correspondants dont pourront bénéficier ces organismes ; 800 autres suppressions, enfin, constituent une mesure d'ordre, puisqu'il s'agit des emplois de l'U.G.A.P., débudgétisés à la suite du changement de statut de ce nouvel établissement public.

Au total, ces réductions ne diminuent pas sensiblement la capacité d'enseignement dont vous disposez. Le budget de l'éducation nationale continue d'être une priorité nationale. Il progressera en 1987 plus fortement que l'ensemble du budget de l'Etat, d'environ 2,8 p. 100, soit à un rythme supérieur à celui de la hausse des prix.

La part de l'éducation - enseignement supérieur non compris - continuera de représenter 16 p. 100 de l'effort financier de l'Etat et, avec 168,2 milliards de francs et plus d'un million de personnes rémunérées, constitue un potentiel vous permettant non seulement de faire face à l'évolution prévisible des effectifs, mais de vous consacrer aussi à la grande entreprise de modernisation à laquelle vous êtes attaché.

C'est maintenant dans les lycées, principalement, que se jouent les rentrées scolaires. Sensible ces dernières années, le mouvement de prolongation de la scolarité dans le second cycle long s'amplifie et se développera au cours des prochaines années, du seul fait démographique, certes, mais aussi parce que vous en faites un objectif, cohérent avec la nécessité d'une élévation du niveau de formation des jeunes Français.

Soixante-dix mille élèves de plus sont attendus, selon les prévisions, dans les lycées à la rentrée prochaine. Pour les encadrer, vous y créez 4 240 postes d'enseignant, soit un poste de plus pour seize élèves de plus.

Ces emplois, vous avez dû les trouver dans vos propres ressources. Vous en transférez 2 000 des collèges et 1 200 des écoles primaires aux lycées ; vous réduisez par ailleurs le nombre d'emplois de non-enseignants, personnels administratifs et de service.

Il s'agit là d'une gestion globale des moyens dont on ne peut vous faire grief. L'évolution des effectifs dans le second degré - baisse dans les collèges, hausse dans les lycées - le justifie, d'autant plus qu'il s'agit d'enseignants recrutés au même niveau et appelés à enseigner au collège comme au lycée.

Encore faut-il prendre garde, monsieur le ministre, à ce que ces transferts d'emplois des collèges vers les lycées ne compromettent pas la rénovation inachevée des collèges. J'y reviendrai.

Il vous sera sans doute plus difficile de justifier par les seules évolutions des effectifs les transferts d'emplois du premier degré vers les lycées. Non seulement, en effet, les effectifs dans les écoles primaires et maternelles ne fléchiront pas l'an prochain, mais ils pourraient globalement augmenter de 12 000.

Les concessions que vous avez dû consentir sur ce terrain, monsieur le ministre, ont leurs limites. Elles sont tout juste supportables cette année ; si elles devaient être renouvelées,

elles risqueraient de compromettre sérieusement l'effort indispensable qui doit être fait à l'école primaire. J'y reviendrai également.

Quant aux réductions d'emplois administratifs et de service - 2 000 cette année - elles vont de pair, certes, avec une modernisation des tâches, mais il n'est pas sûr que leur répartition soit très cohérente avec la volonté de déconcentration que vous affichez. Vous ne supprimez en effet que 200 postes de travail dans les services centraux, quand vous réduisez de 1 500 les emplois dans les services académiques, sur lesquels pourtant vous entendez déconcentrer les décisions, et de 300 ceux des établissements, dont les régions et les départements sont maintenant responsables de la gestion et de l'entretien.

Vous comprendrez qu'une telle répartition des sacrifices entre les différents échelons de votre administration puisse faire douter de la vigueur de votre esprit décentralisateur et faire craindre des transferts de charges au détriment des collectivités locales.

Cette crainte est permanente - vous le savez, monsieur le ministre - depuis la mise en œuvre de la décentralisation. Elle n'est pas vaine. Cette année encore, les dotations prévues au budget du ministère de l'intérieur, notamment pour les investissements dans les lycées, n'apparaissent pas en rapport avec les besoins que les régions vont devoir satisfaire aux prochaines rentrées. Bien qu'il ne s'agisse pas directement du budget de l'éducation nationale, il est de mon devoir de souligner le décalage qui s'instaure entre la volonté gouvernementale de pousser plus d'élèves vers les lycées et la traduction financière - faible - de cette volonté.

Budget de nécessité, ai-je dit, qui se révèle, somme toute, comme un budget solide, dans lequel vous prévoyez les ressources indispensables au fonctionnement des lycées.

Budget de nécessité, mais budget de confiance. Car, en filigrane des lignes budgétaires, apparaissent clairement les orientations profondes de votre politique, dont je retiendrai deux dominantes : l'orientation vers une plus grande qualité de l'enseignement et la recherche de l'équité entre l'enseignement public et l'enseignement privé.

La qualité de l'enseignement repose d'abord sur la compétence des enseignants. Vous faites de l'amélioration de cette compétence la priorité de votre politique. Nous ne pouvons que vous approuver.

Vous poursuivez, en dépit de la pause catégorielle, l'application du plan de revalorisation des rémunérations des instituteurs, et vous mettez en place les nouveaux modes de recrutement et de formation des enseignants du premier degré. Vous avez raison, car il est grand temps de mettre de l'ordre dans cette formation, qui a subi tant de bouleversements depuis 1979. Mais ne perdez pas de vue l'essentiel : même recrutés au niveau du D.E.U.G., les instituteurs de demain ont besoin d'une solide formation générale, pédagogique et professionnelle, qui ne se satisferait ni de quelques stages, ni de l'apprentissage de quelques recettes, assorties de quelques heures de théorie.

On demande tout à l'instituteur. Il faut lui donner les moyens de dominer la simple technique pédagogique. Cela justifie que soient bien pesées les décisions que vous prenez en ce moment même pour organiser cette nouvelle formation. Les instituteurs que vous formerez en 1987 seront encore en exercice en l'an 2020. Cela donne à réfléchir !

Dans le second degré, vous mettez fin au recrutement des P.E.G.C., et vous optez pour un recrutement au niveau minimum de la licence, en augmentant le nombre de postes aux concours de l'agrégation. Ainsi vous « secondarisez » le secondaire, enfin !

Ces décisions n'ont pas toujours été présentées, ni surtout accueillies avec la sérénité voulue. Pourtant une élévation du niveau de recrutement des professeurs du second degré ne pouvait être que souhaitée par tous. Elle ne saurait en aucun cas être ressentie comme une brimade à l'égard de laquelle, et surtout pas à l'égard de personnels qui ont assuré, du mieux qu'ils le pouvaient, le double choc démographique et pédagogique des années 1970-1980 dans les collèges.

Il vous sera plus difficile, monsieur le ministre - et ce sera moins spectaculaire, mais tout aussi déterminant - de vous assurer que les crédits importants consacrés à la formation continue des enseignants du second degré, crédits que vous proposez d'augmenter cette année de 21 millions de francs,

seront utilisés avec la rigueur nécessaire et selon les priorités que vous fixerez. Il ne peut y avoir là de déperdition d'énergie et de moyens financiers, tant sont urgents la mise à jour des compétences de certains personnels et le renforcement du savoir-faire de tous.

A votre crédit, je porterais également la préoccupation qui vous amène à renforcer les fonctions de direction et d'encadrement à tous les niveaux de l'éducation nationale. Ce renforcement, qu'illustrent la création au ministère d'une direction des personnels d'inspection et de direction et l'instauration, enfin, après quelques essais en 1980 et 1981, de l'emploi de directeur d'école primaire, va de pair avec la restauration des responsabilités à tous les niveaux. C'est un gage de qualité de l'enseignement, et vous devez être encouragé dans cette voie.

Enfin, monsieur le ministre, votre projet de budget marque une nette volonté d'augmenter les crédits destinés à moderniser les moyens pédagogiques et la gestion de votre ministère. Vous faites un effort particulier pour l'informatique, notamment pour la création de logiciels, sans lesquels, en effet, les dotations en matériels précédemment effectuées n'avaient guère de sens.

Politique de qualités, donc, mais aussi recherche de plus d'équité dans le traitement respectif du service public et du secteur privé.

A cet égard, monsieur le ministre, la tâche n'est pas achevée. Votre projet de budget, après le collectif du printemps, fait un pas de plus dans ce sens, mais c'est un pas modeste. Je pense qu'il nous faudra à l'avenir chausser les bottes de sept lieues dans ce domaine.

Non pas qu'il s'agisse, pour la majorité de cette assemblée, de vous demander de d'autant mieux traiter aujourd'hui l'enseignement privé qu'il était gravement menacé hier. Il s'agit simplement d'adopter, à l'égard des familles et des enfants qui ont librement choisi l'école privée, une attitude de justice et d'équité.

A ce titre, je ne vous ai pas caché, à plusieurs reprises, ma perplexité quant à la validité des prévisions effectuées par vos services sur l'évolution des effectifs de l'enseignement privé en 1987, c'est-à-dire lors de la prochaine rentrée, ni mes réserves quant à la faiblesse des dotations en emplois inscrites au projet de budget. Les 320 emplois prévus ne me semblent ni correspondre à des prévisions fiables d'effectifs, ni suffire à permettre à l'enseignement privé d'entreprendre, à son tour, la rénovation dans ses collèges et de poursuivre le développement des sections de techniciens supérieurs ouvertes cette année.

Je vous demande donc à nouveau, monsieur le ministre, de réajuster les dotations de l'enseignement privé à ce titre. Il y va de la capacité des collèges et des lycées privés d'assurer les évolutions pédagogiques prônées par votre ministère. Les engagements contractuels doivent être tenus de part et d'autre.

Il reste que, sur d'autres points, le projet de budget pour 1987 opère de justes redressements : extension aux personnels de l'enseignement privé des mesures nouvelles dont bénéficient ceux de l'enseignement public ; consolidation des 100 millions de francs inscrits au collectif de printemps pour la remise à niveau du forfait d'externat ; inscription de 60 millions de francs pour l'extension du plan Informatique pour tous à l'enseignement privé.

Mais, sur ce dernier point, il reste à s'assurer que le complément, soit 150 millions de francs, sera bien apporté par le ministère de l'industrie, conformément aux déclarations de M. Madelin.

Quant au forfait d'externat, il devra sans doute être encore réajusté en fonction des conclusions de la commission que vous avez chargée d'évaluer le coût moyen comparé d'un élève dans l'enseignement public et d'un élève dans l'enseignement privé.

La voie choisie est la bonne, monsieur le ministre, mais c'est sans doute l'allure qu'il convient maintenant de forcer.

L'éducation nationale est confrontée à deux défis majeurs d'ici à 1990 : le défi des lycées et celui de la décentralisation. Elle doit se mettre en mesure d'assurer une élévation générale du niveau de formation des jeunes Français. Elle ne peut le faire qu'en rompant résolument avec un siècle de centralisation et d'uniformité.

Le premier défi ne se relèvera pas dans les lycées seulement. C'est aussi à l'école et au collège qu'il se pose. Bien sûr, accueillir davantage d'élèves dans le second cycle long pour les mener au baccalauréat par la voie scolaire traditionnelle suppose trois conditions : des professeurs, des classes, des objectifs clairs pour cette partie de la scolarité.

Des professeurs : le budget pour 1987 vous permet d'en recruter pour la rentrée prochaine. Mais il vous faut penser déjà aux rentrées suivantes.

Chacun connaît les graves inconvénients qui résultent d'une politique d'a-coups dans les recrutements. La nécessité dans laquelle vous vous trouvez, chaque année, de faire appel à des maîtres-auxiliaires, alors même que les plans d'intégration de ces personnels n'en finissent pas de succéder, ne laisse pas d'être inquiétante. Il faut souhaiter que vous puissiez rapidement disposer des moyens de réguler les recrutements. Des procédures de prérecrutement, au moins dans certaines disciplines, seraient sans doute susceptibles de pallier les inconvénients de la situation actuelle.

Des classes et des lycées : vous en manquez, monsieur le ministre, si, dès cette année, un programme ambitieux de construction et d'extensions n'est pas lancé par les régions, dont c'est la compétence.

Or, les dotations régionales inscrites au budget du ministère de l'intérieur ne le leur permettront pas, compte tenu des crédits importants qu'elles doivent consacrer par ailleurs à l'entretien ou aux grosses réparations dans les établissements transférés. Il y a de la cohérence de la politique gouvernementale que ces dotations soient sérieusement revues en hausse et que leur progression ne soit pas inférieure, pour 1987, au moins, à 20 p. 100 au lieu des 5,5 p. 100 actuellement prévus.

Des objectifs clairs, enfin, pour les lycées. Vous vous employez à les fixer, en entreprenant la réflexion par le haut, c'est-à-dire par le baccalauréat. Simplifiez, monsieur le ministre, mais ne banalisez pas. Le second cycle est le temps, déjà, de l'approfondissement, sinon de la spécialisation. La seconde « indéterminée » était, je le crois, une erreur. Ne faites pas, demain, un lycée indéterminé qui ne serait que la prolongation du collège !

La réussite des lycées, c'est en amont d'abord que vous l'assurerez, c'est-à-dire à l'école et au collège. La consolidation de l'école, pas plus que la rénovation du collège, dont nous ne savons pas très bien ce qu'elle devient, ne sont achevées. Elles commencent à peine. Il ne faudrait pas que, sous l'emprise de la nécessité, on en arrive à concentrer l'attention et les moyens sur le second cycle long, tandis que, à l'école primaire, continueraient de naître des échecs scolaires et culturels qui ne feraient que s'amplifier au collège.

Les taux d'encadrement, l'évaluation des acquis, la formation des maîtres, l'actualisation et la rigueur des méthodes d'enseignement, le sérieux des manuels scolaires : tout cela doit continuer de réclamer votre attention dans les écoles comme dans les collèges. Les négliger rendrait vain tout effort de prolongation de la scolarité dans les lycées.

M. Germain Gengenwin. Très bien !

M. René Couanau, rapporteur pour avis. Enfin, monsieur le ministre, il est clair que vous ne répondez pas à l'attente de toutes les familles et de tous les élèves, ni à celles des différents secteurs professionnels, si vous n'accompagnez pas la promotion du second cycle long par une profonde réforme de l'enseignement professionnel court.

Je ne m'étendrai pas sur la situation des lycées professionnels. Ils constituent à eux seuls, pour vous comme pour nous, un énorme point d'interrogation auquel, il faut bien l'avouer, ni vos déclarations ni votre projet de budget n'apportent, pour l'instant, de réponse. Il vous faut ouvrir ce chantier délaissé, et il faut le faire vite et bien. Il y a de l'avenir d'une formation professionnelle jusqu'ici assurée par l'éducation nationale mais dont on finira par se demander si elle peut l'être encore entièrement par elle.

L'avenir des formations passe, j'en suis convaincu, par la diversification des voies d'excellence. L'enseignement long en constitue une ; d'autres peuvent être ouvertes par la voie de l'alternance.

Mon expérience régionale m'incite à penser que la régionalisation pourrait trouver là, à certaines conditions, matière à de nouveaux développements.

Vous ne pouvez plus, monsieur le ministre, conduire ces évolutions indispensables selon le schéma classique de la centralisation et de l'uniformité.

Au mouvement de décentralisation sur les collectivités locales actuellement en cours, et dont on connaît les limites, les imperfections et les effets pervers, il vous faut maintenant ajouter un fort mouvement de déconcentration qui décharge enfin l'administration parisienne de tâches et de responsabilités qu'elle ne peut bien assumer, et les transfère résolument sur les académies et les établissements.

Vos représentants dans les académies, les départements et les établissements, c'est-à-dire les chefs d'établissement, doivent se trouver dans la situation d'être pleinement responsables. Beaucoup de vos prédécesseurs ont échoué, relativement, faute de n'avoir pas préalablement réalisé ce mouvement de déconcentration.

Lourde d'histoire, de tradition et de pesanteurs administratives et syndicales, l'éducation nationale ne peut maintenant survivre qu'en se démultipliant et en se diversifiant.

Votre budget pour 1987 constituera pour ces nécessaires évolutions une base raisonnable. C'est pourquoi, au bénéfice de ces observations, je vous demande, mes chers collègues, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, de bien vouloir l'approuver. *(Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale.

M. le ministre de l'éducation nationale. Mesdames, messieurs, je tiens à remercier MM. les rapporteurs d'avoir fait part de l'avis favorable de leurs commissions quant à l'adoption du budget de l'éducation nationale que j'ai l'honneur de défendre pour la première fois devant l'Assemblée nationale.

Dans un premier temps, je voudrais tenter de répondre à diverses interrogations, qu'il s'agisse de celles des deux rapporteurs, des vôtres, mesdames, messieurs les députés, ou des miennes.

Avant de prononcer des discours il faut se doter des moyens permettant de les tenir. Je sais parfaitement que l'on ne peut parler de qualité et d'ouverture que si l'on dispose de l'argent nécessaire. Je crois pouvoir dire que les 168,2 milliards de francs inscrits au budget permettront, sinon de résoudre tous les problèmes, tout au moins d'avancer dans la bonne direction.

Je voudrais associer à la défense de ce budget mon collègue chargé du budget, qui a bien compris les motivations du ministre de l'éducation nationale, et l'ensemble du Gouvernement, qui, dans cette période assez difficile, a tout de même décidé de continuer à donner une priorité à l'éducation nationale.

En effet, abstraction faite des investissements qui disparaissent presque en totalité - alors que nous devons encore financer en 1986 les collèges et lycées dont la construction avait été décidée précédemment - le budget de l'éducation nationale progresse de 1 p. 100 de plus que la moyenne du budget de la France, dont il représente 16 p. 100.

Ce budget, extrêmement important, concerne, avec ceux de l'enseignement supérieur et de la recherche, plus de 1 100 000 fonctionnaires. On mesure tout le poids qui pèse sur nos épaules !

L'an 2000, c'est dans quatorze ans. Mais que l'on regarde un peu derrière nous, et que l'on pense à ce qu'il se passait il y a trente ans, époque où les choses évoluaient certainement moins vite qu'aujourd'hui.

Il y a trente ans, on annonçait avec une certaine ironie - et je voyais ce matin un documentaire à ce sujet - que le Japon se relevait de ses ruines, qu'il faisait son entrée à l'O.N.U., qu'il avait fabriqué 60 000 voitures et en avait exporté deux.

Il y a trente ans également, la Corée du Sud faisait partie des quatre ou cinq pays les plus pauvres du monde. Or, aujourd'hui, ce pays est sans doute dans le peloton des vingt premiers et le revenu annuel par tête d'habitant est proche de 5 000 dollars.

Ces deux exemples - et je pourrais vous en citer beaucoup d'autres - montrent à quel point l'incertitude règne sur ce que nous sommes, sur ce que nous avons appris, sur ce que nous avons défendu. L'incertitude règne sur notre capacité de compétitivité par rapport à ces pays qui évoluent tous les jours, souvent avec des méthodes différentes des nôtres.

Comme mon prédécesseur, je suis allé plusieurs fois dans ces pays et il me paraît que leur évolution considérable est le fruit d'abord et avant tout de la formation des hommes. Je ne crois pas que demain nous pourrions nous battre si nous ne mettons pas nos jeunes qui entreront dans la vie active en l'an 2000 à égalité de chances avec ceux de ces pays qui sont en train de bouleverser l'économie du monde.

Il s'agit d'une grande responsabilité. Le terme de qualité ne peut donc pas être absent du débat.

Il n'y a pas de réponse à nos interrogations, j'en suis convaincu, dans cette énorme administration, sans une réelle, sincère et profonde déconcentration et sans une ouverture sur l'extérieur. Cette ouverture était déjà largement commencée avant que je n'assume les responsabilités qui sont les miennes. Mais elle est encore insuffisante eu égard aux défis de notre société.

Quand je parle d'ouverture, je ne parle pas seulement d'une indispensable ouverture vers l'économie, mais d'une ouverture sur la vie. Il ne faut pas que, dans ce pays, on pense que, d'un côté, il y a le monde de l'éducation, des formateurs, et, de l'autre, le monde du travail, le monde de la vie. En fait, il y a une société unique dans laquelle les hommes et les femmes ne doivent pas se regarder avec suspicion selon le lieu où ils travaillent.

C'est en tenant compte de ces trois impératifs que j'ai bâti la politique du ministère de l'éducation nationale et préparé le budget que je vous présente aujourd'hui.

M. Martinez a parlé de 20 p. 100 d'illettrés. Le chiffre est sans doute excessif, mais il y a un vrai problème à résoudre. Il faut se poser les questions et y répondre. Il est impossible de tolérer cette situation alors que nous sommes confrontés, dans la compétition internationale, à des hommes et à des femmes dont le niveau est bien meilleur.

Je ne cherche pas à culpabiliser ni à établir les responsabilités. Une fois pour toutes, j'ai choisi de regarder devant et de ne pas perdre de temps à analyser ce qui est derrière nous. On me dépeint parfois comme un homme qui veut casser ceci ou cela. Je n'ai pas l'intention, ni l'impression, de casser ce qui existe : je dis seulement que rien ne m'empêchera de regarder devant. Tous ceux qui regarderont devant, et non pas derrière, tous ceux qui seront capables de remettre en cause les habitudes, les traditions ou les droits acquis - et je sais que ce n'est pas facile - seront mes partenaires à part entière. Tous ceux qui prendront le chemin opposé, c'est-à-dire qui réfléchiront plus au passé qu'à l'avenir, sortiront d'eux-mêmes du débat qui intéresse les Français. Ceux-ci sont avant tout intéressés par le devenir de l'éducation nationale, par les chances de notre pays dans ce combat gigantesque, et non par des débats d'un autre temps.

M. Yves Guéna, vice-président de la commission des finances. Très bien !

M. le ministre de l'éducation nationale. Je ne cherche pas à aggraver qui que ce soit et je ne veux pas faire des réformes pour le plaisir de faire des réformes. Lorsque je suis arrivé au ministère, j'ai indiqué que je ne ferai pas de réformes car je trouve qu'il n'y a rien de plus statique. En effet, lorsqu'on a réformé, on est content d'avoir modifié quelque chose et on espère ne plus avoir à y revenir pendant de nombreuses années. Je préfère de loin procéder à des adaptations, ce qui permet de coller à l'événement. Au demeurant, d'autres ministres viendront après moi qui, eux aussi, auront besoin de procéder à des adaptations. Il faut oublier ce sur quoi on a bâti telle ou telle chose, étudier ce que les autres, en face, font, s'adapter, coller aux événements et préparer notre jeunesse car, si nous ne le faisons pas, elle nous le reprochera à coup sûr plus tard.

Ma tâche, ainsi que celle du ministre délégué et des secrétaires d'Etat, consiste à adapter en permanence l'éducation nationale, l'enseignement supérieur et la recherche aux défis du futur.

En ce qui concerne l'école primaire, monsieur le rapporteur, vous avez dit à juste titre qu'il ne fallait pas trop peser sur les diminutions d'emplois. Je rappelle que, en dix ans, il y a eu 650 000 enfants de moins à l'école élémentaire et pré-élémentaire alors que 10 000 postes d'instituteurs étaient créés. Ce qui est en cause, ce n'est pas l'encadrement, et la réponse à l'illettrisme ne réside pas dans une augmentation de l'encadrement. La véritable question est la suivante : comment être plus performants ? En effet, je le répète, nous avons 650 000 enfants en moins et 10 000 instituteurs de plus.

Certes, je veillerai à ce que nous ne perdions pas trop d'emplois, mais, je le redis, il ne sert à rien d'augmenter indéfiniment l'encadrement. Au demeurant, il ressort d'une étude faite par le ministère que les résultats sont sensiblement les mêmes pour des classes de dix-huit à vingt-sept enfants. Ils sont en revanche moins bons au-dessus et en dessous de ces nombres. On ne peut donc pas dire de façon catégorique qu'il faut passer à vingt et un élèves par classe pour que ça marche mieux.

J'ai souhaité limiter les suppressions d'emplois d'instituteur, car il faut garder ces hommes et ces femmes pour remplacer les instituteurs, qui devront suivre une formation continue aussi souvent que possible. En effet, j'ai été très surpris, en arrivant au ministère, de constater à quel point la formation continue était peu utilisée. N'oublions pas que les entreprises modernes consacrent beaucoup d'argent à la formation. Nous sommes des formateurs : nous devons par conséquent suivre l'exemple des entreprises de pointe !

Je crois donc que, l'année prochaine, le débat portera sur la nécessité de remplacer les maîtres sur la nécessité d'augmenter l'encadrement.

Il est par ailleurs absolument nécessaire de recréer une hiérarchie au sein de l'école primaire. Nous avons donc décidé de créer un grade de maître-directeur. Ceux-ci seront recrutés sur une liste d'aptitude et devront suivre un stage de formation.

Je profite de l'occasion pour dire que, pour moi, l'instituteur est un élément essentiel de notre société. Pendant de nombreuses années, il a joué un rôle social, culturel, économique, jusque dans les plus petits villages, mais, au cours des cinq ou dix dernières années, son rôle moral s'est un peu atténué. Nous devons revaloriser le plus possible sa fonction. La réforme des écoles normales et le recrutement généralisé au niveau du D.E.U.G. doivent nous conduire vers une formation plus professionnelle.

Au-delà de la transmission du savoir, l'instituteur doit être un véritable animateur, un véritable spécialiste en relations publiques. Lorsqu'un enfant rencontre momentanément des difficultés, il peut jouer un rôle considérable auprès des parents et les aider à sortir l'enfant de l'ornière.

Notre démarche est double : nous voulons adapter les écoles normales à leur temps et, d'autre part, développer la responsabilité dans l'école afin que, dans le cadre de la décentralisation, les élus et les parents aient en face d'eux des hommes et des femmes responsables. D'ailleurs, de nombreux volontaires se présentent pour occuper cette fonction.

Certes, la revalorisation financière sera modeste. Nous avons prévu de l'effectuer en six ans et 48 000 écoles environ, de deux classes ou plus, sont concernées. Au total, la dépense sera de 150 à 170 millions de francs, ce qui apportera tout de même un « plus ». Car, comme cela a été souligné, il ne suffit pas de développer la respectabilité de l'instituteur, il faut aussi améliorer ses conditions matérielles. Nous avons donc poursuivi la revalorisation du traitement des instituteurs.

Je ne suis pas sûr que tout cela suffise mais il n'y a que sept mois que j'ai la charge de ce ministère et, en tout état de cause, il fallait faire ce premier pas.

J'entends parfois dire : « C'est scandaleux, on n'a pas pu prendre mon enfant à l'école à deux ans parce qu'il n'y a pas assez de place ! » Je constate que certaines familles attendent que leurs enfants aient deux ans et demi ou plus pour les mettre à l'école. Je ne fais sur ce point aucune recommandation mais ce n'est pas un drame s'il manque quelques places ici ou là.

Je crois que, dans l'ensemble, l'encadrement à l'école maternelle et à l'école élémentaire n'est pas mauvais. Maintenant, nous devons nous attaquer à la qualité dans tous les domaines, et en particulier au remplacement des maîtres malades ou en formation.

Je dirai un mot de la réorganisation de l'administration centrale, que vous avez également évoquée, monsieur le rapporteur. Vous estimez que, les suppressions d'emplois n'ont pas été suffisantes. Je vous rappelle tout de même que 200 postes supprimés sur 3 000 postes, cela représente 7 p. 100, alors que la règle fixée était de 1,5 p. 100. Le personnel enseignant de l'éducation nationale a d'ailleurs échappé à cette règle. Cette réorganisation est cohérente avec notre politique de qualité et de responsabilité. Nous avons

supprimé des missions qui faisaient double emploi avec des directions, de même que la direction générale, qui ne semblait pas avoir un rôle éminent. Nous avons regroupé la direction des collèges et celle des lycées et créé la direction des personnels d'inspection et de direction, afin de nous rapprocher des chefs d'établissement. Au demeurant, les maîtres directeurs seront rattachés à cette direction.

Jusqu'à ces dernières années, le collège appartenait à l'« école fondamentale » et constituait le prolongement de l'école primaire plutôt que l'antichambre du lycée. Mais, progressivement, la scolarité se prolonge du fait de la politique des gouvernements successifs. L'évolution en ce sens est d'ailleurs générale, je l'ai dit, et nous pouvons d'autant moins y échapper du fait du chômage. Nous avons donc considéré que collège et lycée étaient complémentaires et pouvaient être gérés par la même direction. Ce sera d'ailleurs le cas pour les emplois : si 4 200 seront créés dans les lycées et 2 000 supprimés dans les collèges, il va sans dire que les recteurs auront à leur disposition des enveloppes globales ; ce partage ne sera donc pas aussi net que ne le font apparaître les chiffres.

Les collèges ont eu à « digérer » la formidable explosion engendrée par la scolarité obligatoire à seize ans. Elle nous a valu, pendant un temps, la création de presque un collège par jour et nous avons eu bien du mal à l'assumer. Aujourd'hui, un peu partout, l'état d'un certain nombre de collèges construits par l'Etat, par les départements ou par les communes, parfois sous forme de bâtiments préfabriqués, laisse à désirer. Leur rénovation « physique » exige un très gros effort, qui n'est plus désormais de la responsabilité de l'Etat.

Quant à la rénovation pédagogique de 900 à 1 000 collèges mise en œuvre par mes prédécesseurs, je l'approuve, tout à fait ; je souhaite la prolonger et même l'accélérer. Elle présente cependant l'inconvénient d'être coûteuse puisqu'elle a pour conséquence la réduction progressive du temps de travail des P.E.G.C., mais elle permettra le renouveau nécessaire des collèges et l'application progressive de méthodes de travail dûment expérimentées, l'initiative locale étant largement respectée.

L'année prochaine, 1 100 collèges supplémentaires seront rénovés et notre vœu serait de poursuivre le même effort à la rentrée 1987-1988. Le terme de rénovation pourrait donc disparaître du vocabulaire dans deux ans, trois ans au maximum, puisque tous les collèges relèveraient alors de ce nouveau statut. Nous sommes d'ailleurs en train d'élaborer des recommandations à cet égard.

En arrêtant le recrutement des P.E.G.C., je n'ai rien inventé. Tous les rapports de différentes commissions aboutissaient à la même conclusion : il fallait supprimer le recrutement de P.E.G.C. et recruter des certifiés. J'ai donc été surpris par certaines réactions négatives. Le syndicat national des instituteurs était tout à fait favorable au recrutement des instituteurs au niveau du D.E.U.G., ce qui augmentait le niveau des élèves instituteurs. Mais, lorsqu'on changeait de maillon, le même syndicat n'était plus d'accord et ne voulait pas augmenter le niveau du recrutement. Il y avait là une contradiction. J'ai suivi les recommandations qui ont été formulées dans le passé et décidé d'élever progressivement le niveau de recrutement de tous les maillons de la chaîne des formateurs.

Les résultats du brevet des collèges ont été très contrastés selon le lieu et le type de collège. Dans le secteur technique et professionnel, les résultats ont été assez décevants, dans les collèges ils n'ont pas été très bons. Nous avons décidé de conserver ce brevet de fin d'études obligatoire en insistant sur la qualité. D'une part, l'examen écrit portera, à la fin de la troisième, sur trois matières affectées chacune du coefficient 2 : français, mathématiques, histoire et géographie. D'autre part, le brevet tiendra compte d'une évaluation permanente qui sera faite tout au long de la scolarité de l'enfant au collège ; elle portera sur neuf matières, affectée chacune du coefficient 1.

Ce contrôle des connaissances de l'enfant sera un élément supplémentaire de la rénovation des collèges et permettra une évaluation permanente.

C'est donc le collège qui, au cours des derniers mois, a enregistré les modifications les plus importantes, mais il s'agit d'une adaptation, et non d'une réforme, portant sur le recrutement, la rénovation pédagogique et l'examen.

La situation des lycées est bien entendu un peu plus compliquée, pour les raisons que vous avez indiquées, monsieur le rapporteur. En ce domaine, quatre défis se posent à nous.

Le premier est incontestablement celui de la place et des professeurs.

Nous avons lancé une politique ambitieuse. Atteindrons-nous le taux de 80 p. 100 ? Nous verrons bien. En tout cas, l'évolution des effectifs dans les collèges et les lycées est très contrastée. Cette année, par exemple, il y a eu à peu près 35 000 enfants de moins dans les collèges et 57 000 de plus dans les lycées publics, soit à peu près 70 000 avec les lycées privés. On aurait pu penser que, dans les deux prochaines années, la chute démographique des collèges aurait une influence sur la situation des lycées. Il n'en sera rien puisque, je le répète, toutes les statistiques prouvent que nous allons continuer à absorber 50 000 à 60 000 enfants de plus dans les lycées. Nous devons donc prévoir assez tôt les moyens correspondants, et vous avez rappelé, monsieur le rapporteur, que la construction appartient aux régions mais que les postes dépendent du ministère.

Je ne veux pas faire de promesses pour les régions mais, dorénavant, c'est la loi de décentralisation qui s'applique et les régions ont reçu compétence en la matière. Je regrette simplement qu'on n'ait pas construit davantage de lycées au cours des dernières années : en effet, les études démographiques montraient toutes qu'il y aurait davantage d'élèves. En tout état de cause, le rapport entre les investissements réalisés et les besoins va souvent du simple au double : la moitié de ce qui serait nécessaire pour satisfaire les besoins.

A cet égard, la dotation de décentralisation pose un problème que je n'ai pas les moyens de résoudre. Ce que j'ai réalisé dans ma propre région en témoigne : les régions devront choisir ! Pardonnez-moi, mais il convient de se montrer un peu courageux de temps à autre. Il fut un temps où les régions n'avaient pas de « guide » pour leur indiquer tout ce qu'elles pouvaient faire : elles ont trop dispersé leurs investissements. Ce n'est nullement de ma part une critique. J'ai été président de région, je ne le suis plus. Désormais, pendant quelques temps, elles devront choisir entre les investissements possibles ! Malheureusement, pour les finances régionales, elles ne pourront pas se soustraire à l'obligation de construire des lycées car il y va de leur avenir. Si une région n'a pas à offrir demain des formations à dix-huit ans, voire des formations plus longues, elle risque de prendre du retard. Déjà, depuis que j'ai posé le problème, curieusement, lorsque je me rends dans une région, on me déclare : « Nous sommes scolarisés au niveau du bac, à 27, 28, 29 ou 32 p. 100. Nous sommes trop bas, il faudrait un effort... » Une prise de conscience se manifeste à l'échelon local. Ces chiffres sur le taux de scolarisation enregistré jusqu'au bac seront cités de plus en plus dans le dialogue entre les électeurs et les élus. C'est un problème difficile, je le reconnais, pour lequel je n'ai d'ailleurs aucune solution à proposer.

Parallèlement, il faut assurer la rentrée des élèves. A mon arrivée au ministère, 1 800 emplois supplémentaires étaient prévus pour les lycées cette année. En fait, nous en avons créé 3 400 et heureusement ! Sinon nous n'aurions pas pu faire face à la rentrée. En outre, cette année, malgré la chute des effectifs dans le primaire, nous n'avons pas diminué le nombre des enseignants. Dans les collèges, malgré une chute des effectifs, 172 emplois ont été créés, dont certains d'ailleurs pour les enseignements artistiques et culturels. Tout cela fait que, *grosso modo*, la rentrée s'est bien déroulée, même s'il y a eu quelques goulets d'étranglement, imputables la plupart du temps plus à des problèmes matériels, le manque de place, qu'à l'insuffisance du nombre de professeurs. Je souhaite pouvoir dégager des postes de façon à pouvoir - je l'ai promis aux présidents des conseils régionaux - chaque fois qu'un lycée se construit, affecter un proviseur pour bien préparer l'année de sa mise en route.

C'est, me semble-t-il, une bonne tactique : nous essaierons donc de tenir cette promesse. C'est le premier défi à relever, et il n'est pas mince.

Le deuxième défi, je le qualifierai de médical. Ici et là, depuis plusieurs mois, j'entends les récriminations des parents, des enfants, quant aux horaires dans les lycées, parfois aberrants, ou quant à la multiplication des options. Pour en avoir le cœur net, j'ai demandé un rapport à mes services et la collecte de toutes les informations disponibles sur ce sujet. Il est vrai qu'il n'est pas rare de trouver en France, dans les établissements scolaires, des emplois du

temps de trente heures, parfois de trente-cinq ou de trente-six, dans les lycées d'enseignement général, et même de quarante heures dans le technique, alors que l'on trouve en Angleterre et en République fédérale d'Allemagne, respectivement, dix-huit et vingt-deux heures. Le décalage est important. Or, de l'avis des médecins, au-delà d'un certain nombre d'heures de cours, les enfants n'ont plus ni le temps de travailler ni la capacité d'absorber quoi que ce soit. C'est pourquoi nous avons préparé un projet, sur lequel d'ailleurs nous allons interroger tous les provideurs, afin qu'ils nous apportent leurs réponses ou leurs conseils. S'il n'est pas question de porter atteinte à la densité des cours, bien entendu, le nombre des options pourrait être revu, en atténuation.

De même, concernant les options du baccalauréat, nous pensons, en ce qui concerne la seconde, mettre en place doucement des secondes plus diversifiées, qui ne seront pas, comme vous le craignez, monsieur le rapporteur, des secondes « monolithiques », risquant de retarder dans une certaine mesure, l'orientation. Mais nous aurons certainement l'occasion d'en reparler avec les rapporteurs. Je crois que nous irons un peu dans le sens de ce que vous souhaitez.

Le troisième défi est essentiel. J'ai parlé précédemment des pays en développement, qui se sont ouverts à la communication, à l'informatique et aux matières scientifiques. Nous risquons de connaître un déficit en formateurs extrêmement grave en mathématiques. Dans certaines académies, dans certains rectorats, on est déjà parfois contraint d'avoir recours à des contractuels, faute de professeurs pour assurer ce type d'enseignement. Il n'est pas possible de rester dans une telle situation.

On constate d'ailleurs le même phénomène chez les instituteurs. Je vais prendre des dispositions pour essayer d'en recruter. Nous ne pouvons pas rester dans une situation où nous risquons de manquer de formateurs. La société exigera de plus en plus de scientifiques. C'est un peu le serpent qui se mord la queue. Il faut veiller à ne pas décevoir ceux qui attendent des personnes formées dans telle ou telle spécialité.

Pour relever ce défi, nous allons essayer de rééquilibrer les différentes séries de baccalauréat. D'abord, il faut progressivement qu'il n'y ait plus qu'un seul bac. On parle du bac « littéraire », du bac « scientifique » et du bac « technique », mais il y a toujours pour ce dernier, malheureusement, dans l'esprit des gens, une petite coloration moins noble. Il faut parler du baccalauréat avec ses séries littéraires, scientifique, technique, industrielle et technique de gestion, afin de mettre, en quelque sorte psychologiquement, toutes les séries sur un pied d'égalité.

Nous travaillons dans cette perspective. Nous aurons achevé les différentes concertations dans un mois et demi environ. Nous pourrions alors en tirer toutes les conséquences. Telle est notre orientation.

Enfin, quatrième défi, aussi important : depuis dix ans une évolution formidable s'est produite partout où l'on recrutait avec le simple bac. Le niveau de formation exigé s'est élevé. Aujourd'hui, les entreprises demandent souvent « bac plus deux » et des formations spécialisées, par exemple, dans des B.T.S. et dans des I.U.T. Elles déclarent vouloir recruter puis, au besoin, achever la formation, grâce aux crédits qu'elles consacrent à celle-ci.

Il nous faut des postes. Là aussi, nous devons, ces prochaines années, développer considérablement la création des brevets de technicien supérieur. Certains B.T.S. assez souples pourraient être créés pour trois, quatre, cinq ou six ans. Puis on s'apercevra que l'environnement demande autre chose et il sera nécessaire, là aussi, de s'adapter à l'environnement.

Créer des brevets de techniciens supérieurs, ce n'est pas très cher, en tout cas moins que de créer des I.U.T. Cette création répond dans beaucoup de cas à l'attente de l'économie ou des élus. Toutefois, cela ne nous empêchera nullement de créer aussi des I.U.T. Beaucoup ont été promis avant mon arrivée au ministère, mais il n'y en a guère eu de financés, il faut bien le reconnaître, monsieur Chevènement. Ce n'est pas une critique, mais un constat : 47 I.U.T. promis dans les derniers temps, je crois... Le ministère n'avait pas les crédits. J'essaie en ce moment de mettre les systèmes de financement en place. Je vois que le représentant du ministère du budget me regarde avec crainte. J'espère que nous arriverons à créer des I.U.T. De nouveaux instituts ont été promis. Il faut arriver à les créer et bien les choisir !

La séquence du lycée est importante dans la vie des jeunes. Vous voyez tous les défis que nous avons à relever en même temps !

J'en profite pour revenir sur l'enseignement privé et l'enseignement public. Vous connaissez la formule que j'ai employée : « ni brimade, ni favoritisme ». Je dispose maintenant de statistiques récentes. Lors de la préparation de ce budget, nous en manquions un peu. Vous avez vu quelle passion j'apporte à la rénovation des collèges. C'est une opération absolument indispensable.

Selon les statistiques, dans les écoles primaires et maternelles, entre l'enseignement public et l'enseignement privé, il n'y a pas de différence : l'encadrement est sensiblement le même. Dans les lycées, il n'y a pas non plus de différence, encore que, d'après les derniers chiffres pour cette année, il y ait eu une poussée de 13 000 à 14 000 élèves, je crois, dans les lycées privés.

En revanche, un réel problème existe pour l'encadrement des collèges privés. Il est beaucoup moins fort dans ces derniers que dans les collèges publics. De plus, l'enseignement privé n'a même pas commencé la rénovation des collèges. C'est une situation intolérable que je souhaite modifier. Il ne faut pas que, dans deux ou trois ans, tous les collèges publics soient rénovés ou en rénovation alors que les collèges privés, faute de moyens, n'auraient pu amorcer cette transformation.

C'est la raison pour laquelle je considère que les 320 emplois qui figurent dans le projet de budget sont suffisants pour les lycées, malgré un apport de 13 000 à 14 000 lycéens cette année, et sans doute autant l'année prochaine. Mais nous allons financer avec ce budget 250 contrats supplémentaires pour permettre la rénovation des collèges privés, tout au moins pour l'amorcer sérieusement.

M. René Couaneu, rapporteur pour avis. Très bien !

M. le ministre de l'éducation nationale. Cela répond à votre préoccupation.

Vous avez également évoqué l'« informatique pour tous ». Dans ce domaine, il y a un plan, qui a au moins le mérite d'exister, et je ne le critique pas - j'avais d'ailleurs élaboré mon propre plan dans mon département un an avant celui du Gouvernement. Mais à ce plan manque un volet capital : celui qui répond à la question, un plan pour quoi faire ? Ce plan a eu le mérite, en une période d'incertitude, d'exciter l'imagination des gens, qui ont élaboré un grand nombre de programmes : mais ceux-ci, en fin de compte, ne sont pas exactement centrés sur l'utilisation de la communication.

Il ne faut pas se tromper dans ce domaine. J'ai rencontré de nombreux parents mal informés, qui croyaient que l'entrée de l'informatique à l'école primaire ou au collège signifiait la transformation de leurs enfants, ou petits-enfants, en petits informaticiens. Pas du tout ! En fait, nos enfants ou nos petits-enfants vont entrer dans une société de communication incontournable. Le progrès va certainement aller plus vite encore. Dans quelques années, on ne pourra plus s'exprimer dans notre société sans avoir recours aux techniques de communication.

Ce n'est pas un « langage », contrairement à ce qu'on prétend, mais un moyen qui doit être bâti sur deux priorités. D'une part, la simulation, possibilité d'accélérer la prise de décisions, de démontrer à l'enfant ce qu'il peut faire, de renforcer son autorité, son esprit de décision. D'autre part, l'accessibilité au savoir, par les banques de données externes ou internes.

Voilà autour de quoi il faut bâtir un programme national de fabrication de logiciels, qui aura une autre vertu : si nous avons un programme national intéressant avec une philosophie d'ensemble de la société de communication, nous exporterons à l'avenir davantage l'intelligence que le matériel. Voilà qui peut nous aider, puisque nous avons une industrie internationale de logiciels, à vendre plus facilement notre matériel.

L'enseignement privé ne bénéficiait pas des mêmes conditions. Or j'avais promis l'égalité des chances entre secteurs, public et privé. D'ores et déjà, 60 millions de francs sont inscrits dans le budget - je ne sais pas encore sous quelle forme ils seront dépensés. Il y aura par ailleurs 150 millions de plus dans le budget pour atteindre cet objectif. En somme, 210 millions seront disponibles à la fin de l'année. Le problème serait ainsi résolu comme nous l'avons promis.

Une autre question a été soulevée : celle du forfait d'externat qui se décompose en deux parties : d'abord 20 p. 100 assurés par les départements et les régions. Nous avons dégagé 100 millions, transférés d'ailleurs au ministère de l'Intérieur chargé de la distribution. On n'avait pas encore procédé à cette distribution puisque les évaluations n'étaient pas réalisées. J'ai cependant demandé à mon collègue, M. Pasqua, de verser un acompte. Cette opération doit être en cours. Pour les 80 p. 100 restant, j'avais promis la création d'une commission d'évaluation. Elle fonctionne depuis un mois. Je ne saurais préjuger ses résultats - c'est la raison pour laquelle rien ne figure dans ce projet de budget - mais je peux vous dire qu'il y a eu une promesse. La loi elle-même nous oblige à mettre à jour, sur un certain temps, la comparaison du coût d'un enfant dans l'école publique et dans l'école privée.

Cette commission aura sans doute achevé son travail vers le mois de février ou le mois de mars. A cette époque - j'ai d'ailleurs prévenu le Premier ministre - je pense que nous aurons une réunion au niveau du Gouvernement. Nous fixerons le délai de rattrapage. Je ne désespère pas, bien que les décisions ne soient pas prises, de pouvoir obtenir, dès le printemps prochain, le versement d'un premier acompte sur ce rattrapage. Voilà l'esprit dans lequel je vais travailler.

M. René Couanau, rapporteur pour avis. Très bien !

M. le ministre de l'éducation nationale. J'ai à peu près répondu à vos interrogations sur l'enseignement privé. Mon ami Devaquet vous répondra sur le quatrième point puisqu'il viendra lui-même défendre son projet de budget demain matin.

Je parlerai maintenant de la déconcentration, processus directement lié à vos questions sur les créations ou les suppressions d'emplois dans certains domaines. Comme vous l'avez dit, et les directeurs de la maison l'ont bien compris, il est intolérable de continuer à gérer cette « maison » de Paris. Je partage ce point de vue. Il faut donc renforcer autant que possible tous les échelons intermédiaires. Il ne suffit pas de transférer des responsabilités sur les recteurs. Il faut aussi inviter les recteurs à transférer des responsabilités sur les inspecteurs d'académies, eux-mêmes devant transférer aux chefs d'établissement. Ceux-ci doivent être à la fois des administrateurs, des pédagogues et des financiers. Il ne s'agit pas de tout casser. Vous avez, par exemple, entendu mes déclarations sur les rythmes scolaires ; j'ai en fait adressé des recommandations qui sont en discussion. L'adaptation à chaque niveau des décisions est souvent nécessaire et dans une ville comme Marseille ou dans un petit village de cinq cents habitants, la réponse n'est pas la même. Sur place on juge mieux des besoins. Il y aura donc une très grande souplesse. Il faut avoir le courage de donner du pouvoir à tous les intermédiaires qui sont beaucoup mieux à même que nous de savoir exactement ce qu'on souhaite sur le terrain.

Je ne vais pas en faire le détail, mais Mme Alliot-Marie et moi-même nous avons déjà pris vingt-huit mesures en ce sens. Nous allons essayer de faire en quelque sorte des « blocs de compétence ». D'ici au mois de mai ou de juin, nous espérons avoir pris au moins cent mesures de déconcentration. Cela paraît simple, mais ces mesures relèvent de circulaires, de décrets ou de la loi, voire du simple changement d'attitude. Nous essaierons d'éviter les doubles emplois. Pour illustrer mon propos, je vais vous citer un exemple. Le ministère de la santé verse annuellement une allocation de rentrée scolaire. Nous, nous donnons dans les collèges une bourse versée en trois fois : 2 000 personnes s'occupent de tout ce travail. Supposez qu'on arrive à s'entendre et que la bourse et l'allocation scolaire soient versées en une fois, au mois de septembre : les familles seront plus contentes et nous « économiserons » 1 000 personnes sur 2 000 !

M. René Couanau, rapporteur pour avis. Excellente initiative !

M. le ministre de l'éducation nationale. C'est ce genre de choses que l'on peut réaliser avec une volonté politique et je suis persuadé que l'on va y arriver, mais ce n'est pas toujours simple. Avec un seul ministère, ce n'est déjà pas simple. Quand on touche à deux ministères, c'est un peu plus compliqué.

Voilà donc ce que je peux vous dire pour la déconcentration. Nous ne reculerons pas, car ce domaine me paraît indiscutablement productif à condition de le bien gérer.

Vous avez parlé de la formation professionnelle. Mme Catala en dira sans doute un mot à l'issue de la discussion, si vous le souhaitez, mais je voudrais tout de même vous en indiquer l'état d'esprit. Je n'ai pas peur des mots, au risque de choquer certains, en particulier dans le milieu enseignant : je crois que nous n'échapperons pas au fait qu'il faudra aller vers davantage de formation professionnelle dans l'entreprise. Pourquoi ? Parce que les techniques évoluent si vite que l'éducation nationale n'aura pas les moyens financiers de faire face à une actualisation constante, avec le dernier cri de la technique.

Il ne s'agit nullement de dépouiller l'éducation nationale de ses prérogatives car la culture générale, c'est elle et elle seule qui peut la dispenser. Mais je ne serais pas choqué que, comme vous l'avez proposé, et selon une formule que nous n'avons pas inventée mais qui est antérieure à ma prise de fonctions, l'alternance puisse jouer dans les deux sens, c'est-à-dire de l'éducation nationale vers l'entreprise aussi bien que de l'entreprise vers l'éducation nationale, pour la culture générale.

Ces sortes de mythes, dont on peut s'effrayer, me font d'autant moins peur, à moi, qu'ils vont dans le sens de la société. Je suis convaincu en effet, tout comme vous, que les jeunes ou les moins jeunes qui sortent aujourd'hui du système éducatif sont appelés à se remettre en cause beaucoup plus rapidement qu'autrefois. Cela signifie que la formation continue dans les entreprises va prendre une importance telle que nous ne pouvons pas encore mesurer les investissements qu'elle nécessitera demain.

Certaines entreprises des secteurs de pointe consacrent déjà 10 ou 12 p. 100 de leur masse salariale à la formation continue. Celles qui se contentent de 1 ou 2 p. 100, et il y en a encore beaucoup, sont ainsi condamnées à plus ou moins long terme, en fonction des gains de productivité qu'elles pourront réaliser, à accroître considérablement la part qu'elles consacrent à la formation continue.

C'est donc sans heurt et, pour ainsi dire, à petits pas que l'osmose doit se faire entre ces deux partenaires complémentaires que sont l'éducation nationale et l'entreprise. Il faut mettre au point le *gentlemen's agreement* qui permettra cette évolution, et je sais que ce ne sera pas facile.

La troisième branche de la politique que nous entendons mener, c'est l'ouverture. La formation professionnelle en est une forme, mais nous donnons à cette notion un sens beaucoup plus large. Plus qu'en direction du monde du travail, il s'agit de l'ouverture sur notre société dans son ensemble et sur son évolution. En ce sens, je dirai que le ministère de l'éducation nationale est un ministère de la communication.

Personne aujourd'hui ne peut se prévaloir de représenter la pensée universelle de tous ceux avec qui il collabore et, je le dis franchement, je n'ai pas cette ambition. Il faudra donc tirer le meilleur parti des technologies modernes de la communication pour que tous les collaborateurs de l'éducation nationale puissent ouvrir le plus large dialogue possible avec la société, puissent interroger le progrès. Le monde de l'éducation ne doit pas être coupé de la société mais doit au contraire y être parfaitement intégré afin de participer pleinement à son évolution.

C'est certes extrêmement nouveau. Pourtant, j'ai souvent dit qu'il n'y a aucune raison que le ministère, tant sur le plan de la communication que sur celui de l'expression, ait quelques années de retard sur la réalité des entreprises de pointe alors que son rôle est précisément de former des jeunes qui travailleront ensuite dans ces entreprises. C'est donc au contraire trois ou quatre ans d'avance que nous devrions avoir sur les plus performantes d'entre elles. C'est à cela que je réfléchis, c'est à cette tâche que je m'emploie et je pense, dans quelque temps, pouvoir vous en dire davantage.

Au terme de cette première intervention, puisque je répondrai plus en détail aux orateurs qui vont intervenir dans la discussion, je tiens à dire aux jeunes de ce pays que de formidables perspectives s'ouvrent à eux au sein de l'éducation nationale. Personne n'imagine encore que, d'ici à l'an 2000, l'éducation nationale recrutera sans doute de 250 000 à 300 000 instituteurs et professeurs. Déjà, nous avons augmenté le nombre des agrégés et des certifiés, ce qui signifie que, parallèlement à l'accroissement des effectifs, le niveau de recrutement va s'élever. C'est une chance extraordinaire pour nos universités, et cela démontre l'étroite complémentarité qui existe entre le ministère d'Alain Devaquet et le mien,

tant il est vrai qu'il ne peut y avoir de message sur l'éducation, sur la formation des jeunes, qui n'intègre l'ensemble des maillons de la chaîne éducative.

Former de 250 000 à 300 000 enseignants d'ici à l'an 2000, quel formidable défi pour les universités ! Cela veut dire que nous n'avons le droit de nous tromper ni dans les spécialisations ni dans les niveaux de recrutement. Cela veut dire aussi que l'opinion doit nous aider et apprendre à mieux connaître l'éducation nationale. Une fois que sera franchi le seuil de la méfiance ou même du rejet réciproques, qui trop souvent demeure, nous aurons accompli un énorme progrès.

Je le souligne une fois encore : nous avons sûrement les meilleurs instituteurs et les meilleurs professeurs du monde ; il faut les mettre en position d'exprimer leurs qualités. Nous avons sûrement les structures les plus développées, même si elles sont parfois un peu gelées, un peu sclérosées, parce que le temps a fait son œuvre. Mais si nous réussissons à adapter en permanence, en fonction des défis de la vie, cet immense corps enseignant, alors nous serons sans doute demain le plus grand pays du monde. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*) Car, je le répète, notre chance, notre compétitivité passent par notre capacité à former.

Que les jeunes se le disent, qu'ils y pensent, c'est 250 000 à 300 000 places qui les attendent au sein de l'éducation nationale. C'est un chiffre formidable : aucun entrepreneur de France n'embauchera autant dans les dix prochaines années ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*)

Suspension et reprise de la séance

M. le président. La séance est suspendue.

(*La séance, suspendue à dix-huit heures cinq, est reprise à dix-huit heures quinze.*)

M. le président. La séance est reprise.

Nous allons aborder la discussion. Je vous demande, mes chers collègues, de respecter votre temps de parole pour que les quatre premiers orateurs inscrits puissent intervenir avant que je ne lève la séance.

La parole est à M. Guy Hermier, pour vingt minutes.

M. Guy Hermier. Ne vous en déplaise, monsieur le ministre, avec les crédits que vous nous présentez aujourd'hui, on est loin de la nécessité proclamée jadis de faire de l'éducation nationale la priorité des priorités de l'effort budgétaire de la nation. Au lieu de mettre un terme à l'austérité en vigueur en matière de formation sous le précédent gouvernement, vous voulez accentuer encore cette désastreuse politique qui consiste à considérer l'éducation comme un coût à réduire par n'importe quel moyen.

Votre projet de budget pour 1987 marque ainsi un nouveau recul de l'effort consacré à l'éducation nationale. La hausse globale prévue de 2,87 p. 100 par rapport à 1986 - 2,84 p. 100 pour les seuls enseignements scolaires dont nous débattons aujourd'hui - est nettement inférieure aux 3,1 p. 100 de hausse envisagés pour les dépenses publiques et aux 4,8 p. 100 de croissance espérés du produit intérieur brut.

Au moment où tout le monde s'accorde à reconnaître le rôle essentiel de la formation pour le développement du pays, la part de l'éducation nationale dans le produit intérieur brut continue de décroître. Hors pensions, ce budget est passé de 3,6 p. 100 du P.I.B. en 1983 à 3,5 p. 100 en 1984, 3,4 p. 100 en 1985, 3,3 p. 100 en 1986 et 3,2 p. 100 en 1987.

Monsieur le ministre, lorsque vous avez pris vos fonctions, vous n'avez pas été avare de déclarations chaleureuses - vous venez d'en donner l'exemple à la tribune - sur la nécessité d'améliorer la qualité de l'enseignement, de le moderniser, de l'ouvrir sur la vie. Votre devise est, paraît-il, d'en faire « l'entreprise du futur », et c'est presque sur ces mots que vous avez conclu votre exposé. Mais votre budget ramène ces propos à leur juste proportion puisqu'il va aggraver encore le retard de notre pays qui, en 1981, était déjà au dernier rang des pays de la Communauté européenne pour la dépense publique d'éducation et se situait bien loin derrière la Suède, le Canada, l'U.R.S.S., les Etats-Unis, le Japon, l'Autriche et la Grande-Bretagne, si l'on en croit les statistiques de l'U.N.E.S.C.O.

Non, monsieur le ministre, votre budget ne porte pas la marque d'une grande politique nationale de formation à la hauteur des besoins de la jeunesse, des enjeux de notre époque et digne d'un pays comme la France.

Au-delà de cette remarque d'ensemble, je veux tout particulièrement insister sur le fait que votre budget ne se contente pas de mettre l'éducation nationale au régime sec de l'austérité. Les coupes que vous opérez ont un sens. Elles visent à accompagner, à favoriser, à accélérer votre projet de recomposition en profondeur de notre système de formation.

Comme nous l'avons souligné, dès après le 16 mars, votre objectif n'est pas seulement de poursuivre la politique scolaire que menait la droite avant 1981 et qui n'a malheureusement pas été modifiée en son fond au cours des cinq dernières années. Vous donnez certes l'impression du bon sens en disant qu'il ne faut pas de grandes réformes, qu'il faut avancer à petits pas, qu'il faut procéder à des adaptations. Mais la vérité est que votre objectif est de pousser encore la ségrégation sociale et les inégalités scolaires, de démanteler l'originalité française que constitue le service public de l'éducation nationale afin de soumettre comme jamais toutes les formations à la loi de la rentabilité financière, de mettre en place un système de formation à plusieurs vitesses, adapté à une société elle-même à plusieurs vitesses. Tout cela se lit à livre ouvert dans votre budget.

Nous savions, à écouter MM. Chirac, Giscard d'Estaing ou Barre, que la droite entendait mettre à profit la situation actuelle pour, sous couvert « d'anti-égalitarisme », porter de nouveaux coups au droit de tous à la qualification, au savoir, à la culture. Vous traduisez en fait concrètement cette offensive dans votre budget en « économisant », pour reprendre l'euphémisme qui vous est cher, précisément là où pourrait, où devrait se mener la lutte contre la ségrégation sociale.

En supprimant 1 200 emplois d'instituteur et 1 500 emplois d'élève-instituteur - et on sait bien que ces suppressions ne sont pas également réparties - alors qu'on prévoit un accroissement d'effectifs pour la prochaine rentrée, vous allez détériorer plus encore l'accueil et l'enseignement à l'école maternelle et primaire où se joue toute la scolarité des enfants, notamment de ceux issus des milieux les plus défavorisés.

Vous poursuivez dans le même sens en supprimant 2 000 emplois de professeur dans les collèges. Vous invoquez là encore la baisse des effectifs. Mais précisément, ne faudrait-il pas mettre à profit cette baisse pour organiser une lutte méthodique contre les retards et les échecs qui continuent, hélas ! de caractériser ce niveau de la scolarité où se concrétise l'éviction de dizaines de milliers de jeunes sans véritable formation générale et professionnelle ?

Vous avez dû, par contre, créer 4 240 emplois dans les lycées pour répondre partiellement à la poussée des effectifs et à une forte revendication. Mais nous sommes bien loin du compte quand, en cette rentrée, 30 p. 100 des classes ont plus de trente-quatre élèves. Le strict maintien du taux d'encadrement de 1981 nécessiterait la création de 3 000 postes supplémentaires, sans parler du fait que l'éducation physique et sportive n'est dotée d'aucune création spécifique.

Pour couronner le tout, au moment où les difficultés de vie de centaines de milliers de familles s'aggravent du fait de votre politique de chômage et d'austérité, où le Gouvernement lui-même reconnaît que la pauvreté s'étend et frappe, à des degrés divers, huit millions de nos concitoyens, vous réduisez de près de 80 millions de francs les crédits affectés aux bourses et aux aides sociales.

Vous aggravez ainsi les mécanismes de la ségrégation sociale qui éliminent des dizaines de milliers de jeunes issus des familles modestes. Certes, l'insuffisance des moyens n'explique pas tout, mais elle n'est pas sans rapport avec l'impressionnante augmentation des redoublements dans les collèges et les lycées : de 12,9 p. 100 à 16,6 p. 100 en cinquième entre 1980 et 1985, de 12,1 p. 100 à 17,7 p. 100 en seconde durant la même période. Elle n'est pas sans rapport avec le fait que, dans notre pays, l'échec et la sous-qualification continuent de frapper plus de 40 p. 100 d'une classe d'âge.

Votre budget, monsieur le ministre, accompagne donc les dispositions que vous prenez par ailleurs pour réinstaurer, voire étendre, dans tout notre système éducatif ces filières organisées naguère par M. Fouchet et qui ont pourtant fait historiquement faillite. Ainsi, à l'aube de l'an 2000, à l'heure où la qualification de tous les jeunes est une question clé de

leur épanouissement et du développement national, vous envisagez d'établir durablement un système de formation fondé sur la ségrégation sociale de masse et l'élitisme.

Dans le même temps, sous prétexte de « économies », votre budget opère une redistribution des fonds de l'Etat destinée à soutenir ces projets de remodelage du système de formation français tel qu'il s'est construit tout au long de notre histoire singulière.

Comme je l'ai montré au début de mon propos, vous poursuivez et accentuez le désengagement de l'Etat dans le financement d'une mission d'intérêt général aussi essentielle que la formation de la jeunesse. Selon les études de votre ministère, l'Etat supportait 67,52 p. 100 de la dépense intérieure d'éducation en 1976, seulement 65 p. 100 en 1980, 64,53 p. 100 en 1982. Par contre, la part des collectivités locales et des ménages n'a cessé de croître, plus fortement encore dans la toute dernière période avec la loi de décentralisation - vous l'avez d'ailleurs reconnu vous-même dans votre intervention - alors que les entreprises ne concourent que pour 6,37 p. 100 à l'effort national de formation.

Ainsi, loin de contribuer à sortir notre service public d'éducation de la grave crise qu'il traverse pour des raisons qui tiennent non pas à son caractère public ni naturellement à ses enseignants - il faut le dire après le scandaleux et injurieux rapport Martinez - ...

M. Jean-Claude Martinez, rapporteur spécial. Merci !

M. Guy Hermier. ... mais aux politiques menées par ceux qui se sont relayés au pouvoir pendant trois décennies, vous voulez, en vérité, l'affaiblir encore.

Au total, l'école publique va être amputée de 4 437 emplois. Alors que les enfants les plus défavorisés trouvent une aide indirecte non négligeable dans l'activité de nombreuses associations périscolaires animées par des enseignants dont le dévouement et la compétence ne sont plus à démontrer, vous supprimez purement et simplement 1 679 postes de mise à disposition, ce qui va déstabiliser nombre de ces associations qui contribuent pourtant à la responsabilité publique en matière de formation. Vous supprimez également des dizaines d'emplois indispensables au développement des sciences de l'éducation et de la recherche pédagogique.

M. Jean-Claude Martinez, rapporteur spécial. Ah non !

M. Guy Hermier. Vous allez même jusqu'à aménager dans le service public des zones de privatisation potentielles en affaiblissant ses capacités de réponse aux besoins. Par exemple, en supprimant 1 171 emplois d'« agent spécialiste », vous ouvrez largement la porte à des organismes privés pour la restauration, l'entretien, etc. dont vous transférez par ailleurs le financement aux familles et aux collectivités locales.

Tout le montre, c'est bien à une véritable entreprise de dévalorisation, de destruction de notre service public d'éducation que nous avons affaire. Et on peut mesurer la gravité du mal à ce seul fait que, dans les trois académies de la région Ile-de-France, pour 1 355 places mises au concours on n'a pu recruter que 650 élèves instituteurs ! C'est dire la profondeur de la crise qui frappe notre école publique, une crise dont vous et vos prédécesseurs portez la responsabilité et que votre projet de budget ne peut qu'accentuer encore.

Cette politique de démantèlement du service public va de pair avec un ensemble de mesures et de dispositions favorables au secteur privé.

C'est vrai de l'enseignement privé confessionnel. Devant la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, et vous l'avez répété à cette tribune, vous avez déclaré que le principe directeur de votre politique en ce domaine était : « ni favoritisme, ni brimade ». Mais l'enseignement privé confessionnel va bénéficier d'une augmentation de 3,7 p. 100 qu'il faut rapprocher des 2,4 p. 100 du budget de l'éducation nationale, après avoir reçu un apport substantiel de 100 millions de francs et de 400 postes dans la loi de finances rectificative après le 16 mars. A quoi il faut ajouter - vous venez de le confirmer - une dotation de 60 millions de francs pour le développement de l'informatique qui seront complétés par 150 millions de francs versés par le ministère de l'industrie.

C'est vrai aussi des milieux professionnels et patronaux. Ainsi, dès le 28 avril, c'est avec ces milieux que vous avez engagé l'étude de la conception et de l'implantation des nouveaux baccalauréats professionnels. C'est d'ailleurs directe-

ment à ces milieux patronaux que vous voulez confier la préparation d'une part non négligeable de ces baccalauréats professionnels par la voie de l'apprentissage. Qu'il faille révaloriser et élever la formation des apprentis est une nécessité que nous avons, depuis longtemps, mise en évidence. Tout autre chose est de développer de véritables réseaux de formation professionnelle dominés par les critères patronaux, échappant aux règles et missions de service public, et ne pouvant qu'aller grandissant, car les 452 emplois de professeur créés dans les lycées professionnels seront bien loin de suffire à l'accueil des jeunes qui souhaiteraient y préparer l'un de ces baccalauréats.

Entendons-nous bien. Nous ne disons pas - tout au contraire - que vous ne voulez plus consacrer aucun effort pour répondre aux besoins de formation qui se dessinent. Ce serait absurde. Vous en consacrez d'ailleurs d'importants pour développer à la périphérie du système éducatif un véritable système parallèle de T.U.C. et de stages patronaux destinés à maintenir un nombre croissant de jeunes hors de toute perspective d'un emploi utile, stable et qualifié.

Et vous allez sans aucun doute en consacrer beaucoup à l'autre pôle du système éducatif pour favoriser la formation des élites qui font actuellement défaut au patronat. Il y a, en effet, fort à parier que l'on va assister dans les prochaines années à une nouvelle floraison de formations pointues, étriquées, cloisonnées et précaires, destinées à répondre aux besoins de profit dans les créneaux rentables.

Ce que nous disons, c'est que, sous prétexte de liberté, d'efficacité, de qualité, vous travaillez tout à la fois à affaiblir le service public d'éducation et à développer parallèlement à lui un véritable réseau privé de formation dans le but de mettre en concurrence - c'était dans tous vos programmes électoraux, mais vous n'employez plus ce maître mot de vos intentions - non seulement les établissements publics et privés entre eux, mais aussi, à l'évidence, les jeunes et les personnels.

Un tel processus de déréglementation prendrait corps avec la désertion des écoles, des collèges et des lycées - que préparent en réalité les mesures concernant, par exemple, les directeurs d'écoles ou la nomination des professeurs - comme avec le projet de réforme de l'enseignement supérieur que le Sénat vient d'adopter, malgré notre opposition, en aggravant, avec votre accord, nombre de ses dispositions réactionnaires.

Toute garantie démocratique de justice, d'égalité, de qualité dans l'accès de tous les jeunes à la formation serait ainsi vite balayée. A côté d'établissements, sans doute « performants » mais réservés à une minorité de jeunes et d'enseignants triés sur le volet se constituerait une masse d'autres où séviraient encore plus durement qu'aujourd'hui la ségrégation, la déqualification, les échecs. Et qu'on ne vienne pas nous dire que nous exagérons quand un chef d'établissement de Thionville a pu récemment écrire à son personnel : « Sans devenir des rabatteurs, nous aurons tous la mission de vendre notre lycée... En plus de la réputation de la maison... il y va de la pérennité des postes... ce qui doit rendre les professeurs plus exigeants sur le travail scolaire... En bref, il faut convaincre qu'il vaut mieux se servir chez Fauchon que chez Potin... »

Des chefs d'établissement poussés à devenir des patrons sauce Tapie, des enseignants chargés de « vendre » leur lycée en espérant attirer les clients de chez Fauchon plutôt que ceux de chez Potin, on devine sans peine à quels ghettos de la formation cela conduirait la plus grande partie de notre jeunesse. Cent ans après les lois laïques, ce serait un recul dramatique aux conséquences incalculables.

Nous ne saurions pour notre part accepter si peu que ce soit cette évolution désastreuse. Nous sommes au contraire résolus à prendre toute notre part du combat nécessaire pour empêcher la mise en œuvre de ces projets et arracher tout ce qui peut l'être. Nous nous réjouissons de constater que des forces non négligeables sont d'ores et déjà engagées dans ce combat, comme la journée d'action du 21 octobre en a, après d'autres, apporté la preuve. Nous sommes déterminés à faire tout ce qui dépend de nous pour contribuer à l'essor de ce mouvement, ce qui pose, avec une force toute nouvelle, la nécessité de définir une perspective neuve, moderne pour l'école et la formation afin de donner sens et efficacité au rassemblement, à l'union et à l'action populaires pour l'école.

On ne pourra, en effet, répondre aux immenses défis de notre époque - ceux de l'emploi qualifié et de la croissance réelle, de la maîtrise des mutations technologiques et de la

culture scientifique, de la démocratie et de l'autogestion - qu'en donnant un essor sans précédent à la formation des hommes et des femmes, à la qualification des travailleurs pour en faire une clef de l'issue à la crise.

C'est pourquoi, à votre politique de ségrégation et d'échecs scolaires, nous opposons la justice sociale, l'ardente obligation d'assurer partout et pour tous une formation de qualité, ce qui exige de donner une autre ampleur à l'investissement éducatif, à l'aide aux familles défavorisées et de mettre sans tarder en œuvre de véritables plans de développement prioritaire des établissements où se cumulent les difficultés sociales et scolaires.

A votre choix de l'élitisme, nous opposons la réussite par la qualification de tous, ce qui impose une refonte en profondeur des contenus, une formation plus élevée et plus moderne de tous les enseignants, la revalorisation de leur fonction. Des enseignants à qui je veux rendre hommage au moment où le rapporteur de la commission des finances, membre du groupe Front national, vient de se livrer à leur endroit à d'inadmissibles, à d'intolérables injures.

M. Jean-Claude Martinez, rapporteur spécial. C'est absolument faux !

M. Guy Harmier. C'est faux ? Nous avons lu votre rapport !

M. Jean-Claude Martinez, rapporteur spécial. Vous ne savez pas lire, c'est bien la démonstration !

M. Paacal Arrighi. Il ne contient pas d'injures !

M. Guy Hermier. Je sais très bien lire, monsieur, ne vous en déplaise.

A votre projet de désectorisation et d'autonomie concurrentielle, nous opposons un vaste décloisonnement et une diversification des formations qui permettent d'en finir avec la coupure archaïque entre formation professionnelle et générale, formation initiale et permanente, et d'établir enfin de nouveaux rapports, de nouvelles coopérations entre l'école et l'entreprise, entre formation, recherche et production.

A votre volonté de renforcer partout l'autoritarisme et la mainmise patronale, nous opposons une conception démocratique de la décentralisation qui fasse de l'école l'affaire de tous, un lieu pluraliste d'apprentissage actif de la liberté et de la responsabilité.

Enfin, à vos projets de remodelage de notre système de formation nous opposons une conception neuve du service public d'éducation nationale, centrée sur l'idée que, dans un grand pays comme la France, la formation des hommes et des femmes doit, impérativement, relever d'une responsabilité publique et nationale. Il suffit de constater à quels désastres ont conduit les politiques qui, en Europe ou aux Etats-Unis, ont délégué la formation aux intérêts privés et à la loi de l'argent pour se convaincre de la nécessité d'en faire, plus que jamais, une mission d'intérêt général. Seule la responsabilité publique et nationale peut l'assumer.

Elle doit, au premier chef, s'appliquer au service public de notre enseignement dont le développement, la transformation, la modernisation constituent pour nous une priorité absolue. Dans le même temps, nous pensons qu'il est urgent d'agir afin que soient définies, pour tous les autres établissements et organismes, des règles de fonctionnement et de statut, des missions de service public qui permettent l'exercice de cette responsabilité publique et nationale à l'ensemble du champ de formation.

Agir dans cette double direction permettrait d'ouvrir la voie à un système de formation inédit parce que démocratique, efficace, moderne. Un système dans lequel, avec un service public renoué et développé, pourrait s'organiser, sans monopole, sous des formes souples, diversifiées, contractuelles, la coopération entre toutes les composantes de la formation initiale et permanente - entreprises et comités d'entreprise, collectivités, organisations culturelles, mouvements associatifs - pour répondre à des besoins de formation eux-mêmes diversifiés. Un système non étatique mais authentiquement démocratique et décentralisé qui permettrait la mise en cohérence de l'ensemble en lui assignant des tâches nouvelles au service d'une authentique politique de formation.

Tel est le combat, faisant vivre une conception de la laïcité par notre temps, que nous proposons de mener.

Il va donc de soi, monsieur le ministre, que le groupe communiste votera contre votre budget. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

M. le président. La parole est à M. René Haby, pour dix minutes.

M. René Haby. Notre collègue du groupe Front national, rapporteur spécial de la commission des finances, a brossé tout à l'heure un bilan particulièrement noir de la situation scolaire en France. Sa méthode est celle de l'impressionnisme, fondé sur la juxtaposition de touches de couleurs très accusées et très contrastées. Les peintres du siècle dernier en ont tiré des effets de lumière remarquables. Je laisserai à mes collègues le soin de juger si la juxtaposition des excès dans son exposé a permis que la lumière jaillisse.

M. Jean-Claude Cascaing. Très bien !

M. René Haby. Je parle d'excès, mais je pourrais aussi parler d'erreurs. Je donnerai un seul exemple : le rapport, page 71, cite un prétendu « plan de l'histoire thématique », établi en 1975. Je vous mets au défi, monsieur le rapporteur, d'apporter le moindre témoignage quant à l'existence de ce plan, y compris au niveau des intentions. Je vous demande même de lire les programmes d'histoire parus après cette date. Peut-être même voudrez-vous bien reconnaître que c'est entre 1975 et 1979 qu'on a rétabli dans l'enseignement primaire l'enseignement de l'échelle historique du temps et du rôle des leaders qu'avait presque effacé la pédagogie des activités d'éveil.

Mais je ne suis pas ici pour disserter sur l'exposé de style brillant, mais de caractère trop facile et trop partial de mon éminent collègue. Je lui reprocherai d'ailleurs surtout d'être vide de toute proposition constructive.

M. Jean-Claude Martinez, rapporteur spécial. Non : supprimer le collège unique Haby, par exemple.

M. René Haby. N'ajoutez pas une mauvaise interprétation de plus à ce que vous avez dit.

Je voudrais, à propos de votre budget, monsieur le ministre, examiner la situation réelle du système scolaire français. Depuis plusieurs décennies - cela a été dit - les responsables français de l'éducation sont confrontés aux problèmes de l'explosion scolaire, c'est-à-dire à celui de l'accroissement exponentiel, tant sur le plan quantitatif que sur le plan qualitatif, de la demande de formation.

Le premier effet en date a été la généralisation de l'école moyenne dans le cadre de la scolarité obligatoire à l'école primaire, créée voici un siècle pour apporter à tous les petits Français la maîtrise des outils mentaux fondamentaux. Il a fallu en effet ajouter une culture scolaire plus développée et adaptée à notre avenir. Les dernières statistiques font état de 86 p. 100 de jeunes Français qui entrent en sixième. Ce chiffre représente, à lui seul, un progrès considérable par rapport à ce qui existait il y a vingt ou trente ans. J'y reviendrai dans quelques instants.

Je voudrais m'arrêter sur le deuxième effet de l'explosion scolaire, qui s'est surtout fait sentir, lui, au cours de ces dernières années. Les difficultés d'emploi, le changement de nature de la plupart des métiers ont permis à un nombre croissant de jeunes de poursuivre une formation bien au-delà de la scolarité obligatoire.

C'est un des aspects de votre budget que de tenter de répondre à l'accroissement probable de 70 000 à 90 000 élèves dits de « second cycle ». Mais le problème budgétaire ou d'encadrement ainsi posé est loin d'être le seul.

En effet, en même temps que l'accroissement des effectifs, la scolarité post-obligatoire témoigne d'un aspect lui aussi très nouveau : la diversité des contenus et des objectifs de formation. Certes, les sections de second cycle, héritières directes des anciennes préparations aux baccalauréats littéraires et scientifiques, comptent encore actuellement 820 000 élèves. Mais on en dénombre 340 000 dans les préparations aux baccalauréats techniques et de techniciens, 630 000 dans le second cycle dit « court » de préparation aux C.A.P. et aux B.E.P., qui va se développer bientôt jusqu'aux baccalauréats professionnels. Il faut y ajouter un peu plus de 100 000 élèves dans l'enseignement agricole au-delà de la troisième, 213 000 apprentis des C.F.A. et 90 000 jeunes de seize à dix-huit ans en stages d'insertion ou de qualification.

Le problème est de savoir comment harmoniser ces différentes voies. Je ne puis qu'approuver à ce sujet vos décisions accroissant le parallélisme des C.F.A. avec les lycées professionnels ou l'enseignement agricole. Je suis d'accord également avec une exigence minimale de culture générale polyvalente, aussi bien littéraire que scientifico-technique, et comportant l'acquisition des outils mathématiques et informatiques, dont l'emploi se généralise dans toutes les professions. Cette culture générale est l'essence même de la formation secondaire.

Mais parce que chez les jeunes de dix-huit ans cette formation débouche directement soit sur la vie active, soit sur des formations supérieures spécialisées, elle doit être associée à une préparation directe des orientations post-baccalauréat par contact avec certaines disciplines approfondies, avec des disciplines complémentaires, avec des compétences professionnelles, etc. Ces contacts seront en même temps des tests d'aptitude aux orientations envisagées. Il y a dans cette association entre culture générale secondaire et acquisition-test de disciplines spécialisées, qui peuvent être choisies librement par les élèves de première et surtout de terminale, une solution libérale au délicat problème de l'entrée dans les formations supérieures. Vous me permettez de rappeler, monsieur le ministre, que cette association était inscrite dans la loi de 1975.

Pour en revenir à cette « école moyenne » que j'évoquais tout à l'heure, vous avez annoncé, monsieur le ministre, votre volonté de rapprocher le collège du lycée. A cette fin, vous stoppez le recrutement des P.E.G.C. Ainsi, 1 000 emplois de stagiaires et d'élèves-professeurs sont supprimés dans le budget pour 1987. Et vous réunissez sous la même direction ministérielle la gestion des deux catégories d'établissements.

Me permettez-vous d'observer cependant que la situation actuelle n'a plus grand-chose à voir avec la continuité de l'enseignement secondaire d'autrefois ? Les classes de la sixième à la troisième étaient en effet, il y a cinquante ans, le simple premier cycle d'un cursus conduisant tout naturellement à des baccalauréats dont les disciplines étaient pratiquement les mêmes que celles que l'on abordait dès l'entrée en sixième.

On ne s'arrêta même pas, à l'époque, en troisième pour passer le brevet élémentaire réservé au primaire dit supérieur, en fait terminal. L'identité des professeurs de premier et de second cycle des lycées correspondait donc normalement à cette situation. Peut-il en être encore de même aujourd'hui, alors qu'un tiers seulement des jeunes de quinze à dix-huit ans se dirigera, comme je l'ai indiqué, vers des baccalauréats à disciplines traditionnelles ? Il me paraît toutefois plus significatif encore de souligner la spécificité nouvelle de l'enseignement dans le collège qu'on ne saurait oublier. Même si l'hétérogénéité actuelle des classes n'est qu'une caricature de ce qu'a voulu la loi de 1975, il reste que l'objectif prioritaire du collège est de préparer la masse des générations à être les citoyens et les travailleurs d'une France démocratique et moderne. Or former des générations entières est certainement très différent du métier d'enseigner à des jeunes sélectionnés.

Vous me permettez de rendre ici un hommage mérité à cette catégorie de maîtres d'autrefois qui, après une pratique de plusieurs années dans l'enseignement primaire, étaient invités à prendre en charge les élèves des anciens cours complémentaires et autres collèges d'enseignement général, voire ceux des premiers centres d'apprentissage. Formés à l'enseignement pour tous dans le premier degré, ils ont transféré dans leurs classes secondaires leur expérience pédagogique. Enseignant plusieurs disciplines aux mêmes élèves, ils bénéficiaient de ce contact prolongé qui est d'autant plus nécessaire que ces élèves sont jeunes.

J'ajoute, enfin, que leur bonne volonté et leur capacité d'adaptation ont permis de régler souvent des problèmes d'encadrement, voire d'innovation, notamment dans nos petits collèges ruraux. Cet hommage ne m'interdit pas de constater que le système de recrutement actuel des P.E.G.C. résulte d'une transformation et que les caractères originaux se sont eux-mêmes fortement modifiés. Je pense comme vous-même, monsieur le ministre, qu'il n'est plus non plus adapté aux exigences de formation des maîtres. Vous me permettez de dire que le système de recrutement des certifiés et des agrégés ne me paraît pas non plus très bien adapté aux besoins, en particulier du collège. Une solution ne pourrait-elle pas être recherchée par la promotion interne d'instituteurs compétents qui, recrutés désormais au niveau du

D.E.U.G., pourraient, au travers d'une année de formation continue, terminer leur licence lorsqu'ils auront montré qu'ils en avaient la capacité et se préparer à l'enseignement de qualité dans les collèges dont on connaît les difficultés ?

De bons esprits s'attachent, en effet, à relever les insuffisances en lecture ou en orthographe de trop nombreux élèves des sixièmes actuelles, qu'on compare avec nostalgie aux résultats de l'école primaire d'autrefois.

Mais sait-on qu'il y a cinquante ans un enfant qui passait son certificat d'études primaires à douze ans avait consacré depuis le cours préparatoire près de 7 000 heures aux seuls apprentissages de la lecture, du maniement écrit de la langue française, du calcul arithmétique et d'un peu de géométrie concrète, grâce notamment à une semaine de trente heures, à des études journalières du soir, à des devoirs à la maison, l'éducation physique, le chant ou les sciences ne faisant l'objet d'un horaire occasionnel. Quant à l'histoire et à la géographie, elles se résumaient pratiquement à des exercices de lecture.

Aujourd'hui, les cinq années de l'école primaire, à raison de quinze heures officielles de français et de mathématiques par semaine, représentent moins de 3 000 heures d'enseignement dans ces disciplines. Tout se passe comme si les enfants de 1936 entraient en sixième après trois ans seulement d'école primaire, c'est-à-dire à la fin du cours élémentaire deuxième année. Qui pourrait s'étonner, alors, de l'insuffisance des élèves à maturité intellectuelle plus lente ? Qu'a-t-on fait pour les 250 000 élèves de chaque génération qui ne peuvent manifestement parcourir le programme primaire en cinq ans ? N'y a-t-il pas mieux à leur offrir que des redoublements de classe, traumatisants et en partie inutiles ? L'organisation d'un cycle primaire étalé sur six, voire sur sept années, ou tout au moins d'une classe préparatoire à la sixième pour ceux qui en éprouvent le besoin, ne serait-elle pas préférable ? Pourquoi ne pas accélérer les recherches et les réalisations en matière d'individualisation de l'acquisition des connaissances ? Et je ne pense pas seulement au développement de l'informatique dans les écoles et les collèges dont les résultats pédagogiques restent encore à démontrer.

Au total, pour m'essayer moi aussi au jeu de la caricature, je dirai que transmettre des connaissances, c'est un peu comme faire absorber à nos enfants et à nos jeunes un gâteau très nutritif, certes, sur le plan intellectuel, mais assez indigeste, notamment pour ceux qui n'ont pas un estomac d'autruche. Changer la décoration de crème fouettée qui l'enrobe, remplacer les couverts en inox par des couverts en argent, modifier le calendrier des repas, tout cela n'est certainement pas inutile. Chacun sent pourtant qu'il faudra bien autre chose pour assurer à la jeunesse française les moyens d'aborder dans les meilleures conditions un avenir compétitif et difficile.

Dans un monde qui change, il serait désastreux que le système français de formation ne changeât point. Pour ses responsables, c'est un devoir passionnant que de le rendre plus efficace, plus adapté à ses objectifs nationaux. Il faut aussi le courage d'affronter et, si possible, essayer de convaincre tous ceux que les mots « réforme », « adaptation », voire « révolution » effraient ou dérangent.

Cette action exaltante, ce risque permanent de l'incompréhension font depuis longtemps et feront encore longtemps la grandeur et la servitude des ministres de l'éducation. (Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.)

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Chevènement, pour quinze minutes.

M. Jean-Pierre Chevènement. Vous avez hérité, monsieur le ministre, d'un beau et grand ministère, d'une administration solide, de personnels nombreux, dévoués, compétents, qu'il vous revient de motiver ou, à tout le moins, de ne pas démotiver.

Vous m'avez demandé, dans cet hémicycle, il y a quelques mois, de prendre le temps pour juger votre politique. J'ai pris le temps. Quant à vous, vous avez pris de nombreuses mesures, une par jour, ai-je lu.

M. le ministre de l'éducation nationale. Mais ce n'est pas vrai !

M. Jean-Pierre Chevènement. J'aimerais vous exposer les réflexions que m'inspire votre politique.

Tout d'abord, je vous demanderai quelle est votre ambition et je vous demanderai ensuite ce qu'il advient du service public.

Quelle est donc votre ambition ? Autant je me réjouis de celles de vos déclarations qui vont dans le sens de la continuité, autant - vous l'avouerez-je ? - je m'inquiète de celles de vos actions qui vont dans le sens de la démolition.

La continuité d'abord. Les programmes des écoles et des collèges sont mis en œuvre, la revalorisation de la carrière des instituteurs est poursuivie, même si vous avez quelque tendance à vous en approprier la paternité. Elle date de 1982, l'époque de M. Savary. Au moins vous la continuez. Encore voudrais-je être sûr que le ministère des finances ne confondra pas cette revalorisation nécessaire et l'augmentation pour G.V.T. - glissement, vieillissement, technicité. Mais, sur ce point, peut-être pourrez-vous m'apporter une réponse.

Vous avez réaffirmé l'objectif des 80 p. 100 de jeunes qu'il faut amener au baccalauréat. Non pas 80 p. 100 de bacheliers, mais 80 p. 100 de jeunes qui doivent poursuivre leurs études jusqu'à la fin de la terminale. C'est une bonne chose, même si vous avez nuancé en disant qu'après tout 60 p. 100 et même 50 p. 100 ce ne serait pas mal. La volonté d'aller dans cette direction seule compterait. Il faut se fixer l'objectif et l'atteindre. Vous avez mis, comme moi-même, beaucoup de postes aux concours du C.A.P.E.S. et de l'agrégation, même si vous avez supprimé l'agrégation interne, ce que je regrette, car c'était un moyen d'élévation de la qualité des maîtres et une sanction de leur formation continue. Vous avez mis en œuvre les baccalauréats professionnels et vous multipliez les B.T.S. comme nous l'avions fait, M. Carraz et moi, même si j'ai entendu tout à l'heure - ce qui n'a pas laissé de m'inquiéter quelque peu - évoquer des B.T.S. souples et dont la souplesse serait telle qu'on ne verrait plus très bien à quelles caractéristiques ils répondraient en définitive.

Parmi les mesures nouvelles que vous avez prises, quelques-unes sont positives. Il n'est pas mauvais, en effet, de revaloriser les fonctions de directeur d'école. De même, la politique de déconcentration - qui était déjà largement engagée notamment pour ce qui est du suivi des collèges au niveau des inspections d'académie - sera poursuivie jusqu'au bout, si j'en crois ce qu'a annoncé Mme Alliot-Marie.

Bien sûr, vous ne résistez pas toujours au plaisir, anodin il est vrai, du dénigrement. Qu'il s'agisse, par exemple, de la rénovation des collèges dont vous avez déclaré qu'elle n'avait jamais fait l'objet d'une évaluation. Tout le monde peut contrôler et vérifier que j'avais demandé à l'inspection générale de l'administration et à l'inspection générale de l'éducation nationale un rapport conjoint. Ou encore, à propos du plan « Informatique pour tous », au sujet duquel vous avez incriminé la politique en matière de logiciels. Naturellement, vous vous exprimez d'une manière telle qu'elle ne peut qu'emporter spontanément l'adhésion quand on ne connaît pas le sujet. Mais regardons les chiffres. De 40 millions de francs réservés aux logiciels en 1986, les crédits passent à 34 millions de francs pour 1987. Pour la maintenance, de 41 millions de francs en 1986, ils tombent à 24 millions de francs en 1987. Certes, vous avez ajouté 60 millions de francs pour les établissements privés, et j'y reviendrai tout à l'heure.

Sans doute avez-vous cru bon de sacrifier à l'adage selon lequel : « Pour tout ministre, son prédécesseur est quelque peu un incapable... ». Le proverbe ajoute : « ... et son successeur un intrigant. » Je vais tâcher, moi, de ne pas tomber dans ce travers et, au contraire, je vais rendre hommage à votre habileté.

En effet, vous êtes vraiment passé maître dans l'art de gérer la pénurie en vous appuyant sur des considérations liées à l'intérêt de l'enfant.

Mais nul propos ne peut nous faire oublier que vous allez supprimer, en 1987, 4 689 postes en chiffres nets - ce sont ceux donnés par les rapporteurs -, ce qui représente une inflexion sérieuse par rapport aux créations nettes de postes de l'an dernier, soit 3 420. C'est la première fois depuis la Libération qu'on supprimera des postes dans l'éducation nationale.

Vous annoncez la réduction des horaires hebdomadaires de lycées. En soi, la chose n'est pas forcément mauvaise. J'allais d'ailleurs tout à fait dans ce sens dans le cadre de la réforme des lycées que vous avez abrogée. Mais vous avez, à mon avis, sacrifié à l'effet d'annonce, car il eût fallu préciser auparavant quelles matières seraient concernées, quelles

conséquences vous en déduisiez pour les programmes qu'il faudra alléger, que deviendront les options, notamment pour les langues rares qui correspondent aussi à un besoin du pays.

Vous annoncez la révolution du calendrier scolaire. L'objectif annoncé était l'alignement sur la norme européenne. On sait que, dans tous les pays d'Europe, l'année scolaire dure plus longtemps qu'en France. Mais vous retardez du 3 septembre au 8 septembre la rentrée, allongez ainsi encore un peu les grandes vacances d'été qu'on s'accorde à trouver un peu trop longues. Vous ajoutez quelque cours le mercredi et le samedi matin et vous annoncez le rapport du début des examens - excellente initiative - du vendredi 19 juin au lundi 22 juin. Quelle révolution copernicienne ! Il s'agit bien d'une révolution au sens étymologique du terme, puisque vous nous avez ramenés au point de départ. Le calendrier de l'année scolaire 1987-1988 ressemblera comme un frère jumeau au calendrier scolaire 1985-1986. C'est le retour *statu quo ante*.

Vous le dirai-je, je le regrette, car le calendrier de cette année tenait compte de lavis des médecins et des parents. Toutes les fédérations de parents d'élèves y étaient favorables.

Ma femme n'était pas pour.

M. le ministre de l'éducation nationale. Je ne l'ai pas consultée. *(Sourires.)*

M. Jean-Pierre Chevènement. Moi non plus. Ou plus exactement, j'avais obéi à d'autres considérations que l'avis de ma femme, même si j'en tiens compte dans la mesure du possible. *(Sourires.)*

Ce matin, elle me disait : « Je trouve que ces vacances, finalement, sont trop courtes et qu'on n'a guère le temps de se retourner. »

Je regrette, monsieur le ministre, que vous n'ayez pas fait - au moins une année, pour juger - l'expérimentation du calendrier que j'avais adopté, car la méthode expérimentale a du bon.

Dans les faits, que se passe-t-il ? Une paupérisation certaine de l'école publique. Je n'évoquerai pas la suppression de postes dans les écoles et les collèges. Certes, les effectifs diminuent. Mais vous savez à quel point les redéploiements sont difficiles, dans le département de la Vienne comme ailleurs. Comment ne pas voir que les ouvertures de classes maternelles en milieu rural seront rendues plus difficiles, de même que la poursuite de la rénovation des collèges, avec ce qu'elle implique du point de vue de l'alignement des horaires des P.F.G.C. ou pour la mise en œuvre de plans de formation continue, bien nécessaires ?

Quant à l'administration nationale, ces personnels non enseignants, comme l'on dit, ces oubliés, ceux qui font marcher les cantines, qui assurent l'entretien des bâtiments, qui font tourner votre administration dans les rectorats et dans les inspections d'académie, tous ces personnels méritants, ils se verront supprimer 1 500 postes. Comment ne pas voir qu'il s'agira, en fin de compte, de transferts de charges sur les collectivités locales chargées désormais d'assurer le fonctionnement des établissements ?

Plusieurs députés du groupe socialiste. Très bien !

Mme Véronique Niertz. Absolument !

M. Jean-Pierre Chevènement. De toute évidence, il faudra que ces collectivités locales réalisent les investissements de modernisation et de productivité qui seront devenus nécessaires.

M. Jean-Claude Cassaing. Eh oui !

M. Jean-Pierre Chevènement. Du moins cette politique de compression d'effectifs devrait-elle s'accompagner d'un accroissement des dépenses consacrées à la modernisation. Or, les crédits de bureautique et de télématique, qui étaient en 1986, de 97,7 millions de francs, seront de 44,3 millions seulement en 1987.

Enfin, une politique anti-syndicale, monsieur le ministre, ne fait pas une politique de l'éducation nationale. Il est parfaitement légitime que dans une administration de personnels - je vous l'avais d'ailleurs dit lorsque nous nous étions vus, en présence de Mme Catala et Mme Alliot-Marie, pour autant que je m'en souviens - il y ait des syndicats puissants. Leur représentativité en fait des interlocuteurs responsables et d'autant plus valables.

Certes, ils ont développé un grand nombre de services aux enseignants, mais cela n'a rien de choquant. Il en va de même dans tous les grands pays et, en France, dans toutes les grandes administrations et dans toutes les grandes entreprises. Au contraire, ces services, généralement avantageux, compensent quelque peu la modestie de beaucoup de rémunérations.

M. Jean Le Garrec. Très juste !

M. Jean-Pierre Chevènement. L'esprit mutualiste des enseignants, bien loin d'être dénigré, mérite d'être salué.

Les syndicats, en général, ont-ils outrepassé leur rôle ? Non. Ils n'ont fait que remplir le vide laissé quelquefois par la puissance publique, par exemple dans la transmission des résultats des commissions paritaires.

Si l'école de la République a souffert depuis un peu plus de quinze ans, monsieur le ministre, ce n'est pas faute d'école, c'est faute de République. Que l'Etat fasse son devoir à l'égard de l'administration de l'éducation nationale, que le Gouvernement définisse des orientations claires pour l'école et, dès lors, vous aurez toujours intérêt à une étroite concertation avec les organisations syndicales de l'éducation nationale dont la plupart, selon mon expérience, ne sont pas dépourvues, bien au contraire, du sens du service public et qui, souvent, pourront vous revendre des idées.

Les attaques répétées auxquelles vous soumettez les organisations de la mouvance laïque par différentes mesures - l'interdiction de distribuer les formulaires d'assurance, la suppression des postes mis à disposition - mais aussi la campagne de presse que ces attaques nourrissent dans leur sillage n'augurent rien de bon pour l'éducation nationale.

On a pu s'étonner de voir confier au Front national - est-ce par distraction ? - le rapport de l'éducation nationale. Mais M. Martinez, tout à l'heure, vous félicitait, et l'on pouvait se demander s'il ne disait pas tout haut ce que beaucoup, dans votre majorité, pensent tout bas.

M. Jean Le Garrec. Très juste !

M. Jean-Pierre Chevènement. L'hystérie antisocialiste de M. Martinez ne mérite que le mépris.

M. Augustin Bonrepeux. Très bien !

M. Jean-Pierre Chevènement. Il serait assez aisé de démontrer que c'est un gouvernement socialiste qui a rétabli l'enseignement de l'histoire et de l'éducation civique, que les gouvernements de droite avaient supprimé ou diminué.

M. René Couaneu, rapporteur pour avis. Non !

M. Jean-Pierre Chevènement. Que c'est le Gouvernement socialiste qui a rétabli dans le programme de l'école élémentaire des objectifs d'acquisition de connaissances (Très bien ! sur les bancs du groupe socialiste)...

M. René Couaneu, rapporteur pour avis. C'est contraire à la vérité !

M. Jean-Pierre Chevènement. ... alors que les gouvernements de droite précédents les avaient abandonnés.

M. Roland Carrez. Très bien !

M. Jean-Pierre Chevènement. Dans ces diatribes sans mesure, s'exprime un esprit de vindicte politique que l'on ne peut certes déceler dans la forme pateline de vos propos. Mais certains observateurs y voient clair.

Voyons, par exemple, un article très documenté et fort bien fait, paru dans le *Point* sous la signature de Christian Makarian et Michel Richard.

Qu'écrivent ces respectables journalistes ?

« Tout est champ de bataille entre le ministre et la F.E.N. Duel politique implacable. Sans merci, dirait-on. Mais, en tout cas, presque sans bruit... »

« A sa manière et sans paraître y toucher, René Monory secoue l'Education comme jamais. " Je suis un malaxeur, dit-il. J'aspire des données que je simplifie. Je n'ai pas appris à complexifier. " »

Et le journaliste continue :

« Ayant " aspiré " une machine complexe et statufiée, il a en effet retenu une idée simple - l'excessif pouvoir syndical - et un objectif dépouillé - le réduire. »

N'est-ce pas ce que disait M. Martinez tout à l'heure ?

M. le ministre de l'éducation nationale. C'est l'avis du journaliste, ce n'est pas moi qui l'ai écrit.

M. Jean-Pierre Chevènement. Il vous prête des propos que vous n'avez pas démentis.

M. le ministre de l'éducation nationale. Je n'en ai pas l'intention.

M. Jean-Pierre Chevènement. Monsieur le ministre, si vous ne changez pas de chemin, vous rencontrerez un jour une réaction de masse qui ne sera pas bonne pour l'éducation. Qui pourrait oublier la pusillanimité dont, après 1968, trop de gouvernements ont fait preuve dans le domaine de l'école, et cela tout au long des années soixante-dix ? La véritable autorité est aux antipodes de l'autoritarisme, qui dissimule toujours la faiblesse. Oui, craignez les réveils douloureux, si vous ne changez pas de voie assez tôt.

Dans une seconde partie de mon propos, je vous interrogerai sur l'avenir du service public.

Vous avez inventé un slogan : « L'éducation nationale, l'entreprise du futur ». Mais, monsieur le ministre, l'école n'est pas une entreprise. Elle n'est pas un marché où se rencontreraient une offre et une demande d'éducation. Elle est une institution qui repose sur des valeurs, celles de la République. L'école forme les citoyens et, parce que, parmi les valeurs, sur lesquelles elle repose il y a d'abord la liberté, j'ai trouvé les attaques de Mme Alliot-Marie extrêmement déplacées contre les programmes d'éducation civique, qui se veulent éducation à la liberté.

Vous savez fort bien, monsieur le ministre, que les manuels ne sont pas de la responsabilité du ministère de l'éducation nationale. Les éditeurs font ce qu'ils veulent dans le cadre des programmes. Dois-je vous dire que je ne suis pas rassuré quant au contenu des vingt pages d'annexe que vous allez ajouter aux quatre ou cinq pages, très succinctes, qui figurent dans les programmes de l'école élémentaire ?

Après la liberté, la fraternité. Qu'en est-il, monsieur le ministre, des conclusions du rapport Berque sur les enfants de l'immigration à l'école de la République ? Les orientations tracées sont-elles toujours valables ? Allez-vous instituer des lycées ou des sections franco-arabes ou franco-portugaises pour lancer autant de passerelles vers ces aires culturelles, qui sont des aires d'avenir ? Cela répondrait à l'intérêt de la France.

M. Jean Le Garrec et Mme Véronique Nelertz. Très juste !

M. Jean-Pierre Chevènement. Après la liberté et la fraternité, l'égalité. Que devient la réforme des lycées, et comment s'articule-t-elle avec la sélection que vous voulez instaurer à l'entrée de l'enseignement supérieur ? Je ne parlerai ni de l'enseignement supérieur ni de la recherche, bien que cela fasse partie de vos compétences, mais je suis extrêmement inquiet de voir ce qui s'y passe et dont la responsabilité vous incombe aussi.

Vous réaffirmez l'objectif de mener 80 p. 100 d'une classe d'âge au niveau du baccalauréat. Mais l'édifice risque d'être sapé à la base au niveau des écoles et des collèges, car pour conduire les enfants à l'âge de dix-huit ans à la fin de la terminale, encore faut-il les conduire à l'entrée de la seconde !

M. Jean Le Garrec et Mme Véronique Nelertz. Eh oui !

M. Jean-Pierre Chevènement. Le baccalauréat sera maintenu comme premier grade de l'enseignement supérieur, mais le refus des dominantes, de ces disciplines formatrices auxquelles on aurait consacré un nombre d'heures suffisant, risque d'aboutir à sa dévalorisation.

Certains ballons d'essai en provenance de votre cabinet ont laissé penser que vous envisagiez une régionalisation de l'enseignement des lycées. Vous ne l'avez pas confirmée, mais certains vous l'ont suggérée, et pas plus tard que tout à l'heure. J'ajoute que, pour ce que j'en sais, ni la réforme des lycées que vous préparez ni la réforme de l'enseignement supérieur ne semblent pensées à la lumière des exigences de l'avenir !

Il y aura, si l'objectif de mener au baccalauréat 80 p. 100 d'une classe d'âge est atteint, 400 000 bacheliers en l'an 2000 au lieu de 250 000 cette année, ce qui impliquerait un doublement du nombre d'étudiants d'ici à une génération.

Or je ne vois nulle part une quelconque programmation. Elle est absente du projet de loi sur l'enseignement supérieur et l'on n'a pas l'impression que les mesures que vous prenez dans les lycées et celles que vous envisagez pour l'enseignement supérieur aient été pensées dans une perspective dynamique, celle de l'avenir de notre jeunesse.

Où se trouve l'articulation entre les lycées et l'enseignement supérieur, que vous aviez évoquée au mois d'avril comme l'une des raisons de l'abrogation de la réforme des lycées ? L'abandon du principe des dominantes fera davantage du baccalauréat la sanction des études secondaires longues et lui enlèvera le caractère de pré-orientation, certes très relatif, qu'il pouvait présenter à travers l'approfondissement réel de quelques disciplines dotées d'un horaire suffisant.

On ne peut pas accueillir beaucoup plus d'élèves si l'on ne fait pas fond davantage sur leurs motivations, si on ne leur permet pas d'approfondir les matières de leur choix, et je regrette que vous ayez mis un terme à l'expérimentation des secondes à options qui avaient été prévues dans chaque académie pour cette rentrée. De même, je m'inquiète pour l'avenir des options, notamment dans ces langues modernes dites « rares », au premier rang desquelles viennent l'allemand, l'italien, le portugais et l'arabe, qui sont des langues d'avenir, sans parler des langues anciennes, car la France a besoin aussi de cultiver sa tradition d'hellénisme.

L'extension hâtive du baccalauréat professionnel aux centres d'apprentissage avant même qu'il ait pu trouver son équilibre et sa référence au sein de l'enseignement professionnel, risque de dévaloriser un examen qui doit, à la fois pour des raisons de démocratie et de qualité de l'enseignement, rester un baccalauréat.

La dévalorisation du baccalauréat, monsieur le ministre, conduit à un recrutement sélectif à l'entrée de l'Université, c'est-à-dire en définitive à une politique malthusienne qui est à l'opposé des exigences de la modernisation et de l'intérêt du pays.

J'ai évoqué l'avenir du service public. Je conclurai par une question. Cette négligence, ou cette indifférence, à l'égard du service public ne s'observe-t-elle pas également à travers le traitement privilégié réservé aux établissements d'enseignements privés et non pas, comme vous dites, à « l'enseignement privé », car il n'y a pas d'enseignement privé.

M. Roland Carraz. Très bien !

M. Jean-Pierre Chevènement. Il n'y a pas d'éducation nationale bis. Ce n'est pas moi qui l'ai dit, c'est M. Debré.

Les établissements d'enseignement privés ne sont pas, me semble-t-il, vraiment logés à la même enseigne que ceux de l'enseignement public puisque, outre la consolidation des 400 postes prévus dans le collectif de printemps, vous allez y créer, d'après ce que j'ai lu, 570 postes supplémentaires, après un entretien que vous auriez eu avec M. Barrot : 320 postes inscrits dans le projet de budget, plus de 200 à 250 postes supplémentaires. Dans le même temps, les créations nettes dans le public atteignent 622 postes ! Comment justifier un écart aussi scandaleux, alors que le rapport des effectifs est de six à un ?

J'ajoute que tout cela est contraire à la loi du 25 janvier 1985, qui précise que les crédits doivent être accordés en tenant compte des effectifs, des types de formations et des contraintes spécifiques qui pèsent sur l'enseignement public du fait de conditions démographiques, sociales ou linguistiques particulières.

Dois-je vous rappeler que 95 p. 100 des enfants handicapés et 95 p. 100 des enfants d'origine immigrée sont accueillis à l'école publique...

M. Jean-Claude Cassaing. Eh oui !

M. Jean-Pierre Chevènement. ...que l'on trouve beaucoup plus de sections de C.P.A. et de C.P.P.N. à l'école publique que dans les écoles privées ?

Pour faire bouger l'école publique, monsieur le ministre, il faut un grand souffle mobilisateur, qui n'a rien à voir avec la politique spectacle. Une succession de mesures techniques, même au rythme d'une mesure par jour, ne fait pas une poli-

tique. Votre maxime pourrait être celle d'un général de 1914-1918, le général Nivelles je crois, qui déclarait : « Je les grignote ». Vous grignotez, vous, les syndicats ! Mais pas plus que Nivelles n'aurait dû oublier le sort de ses troupes, vous ne devriez oublier le sort des enseignants, et moins encore celui des élèves.

Pour mener une grande politique de l'éducation nationale, il faut une volonté politique qui réponde aux besoins du pays, aux besoins de la modernisation. Pour avoir eu l'occasion de bavarder avec vous, je crois que vous le comprenez, même si le ministre de l'économie et des finances vous en dispute victorieusement les moyens.

Mais il faut aussi une volonté politique qui s'enracine dans le riche terreau des valeurs républicaines. Il n'y a pas d'enseignement qui vaille en dehors d'un projet de civilisation aux fondements de la vie commune. En France, ce projet, communément accepté depuis un siècle, s'appelle la République. Il a ses exigences, car il n'y a pas de République arrêtée.

Une bonne politique de l'éducation nationale, en France, implique une forte adhésion collective, et d'abord des enseignants. Car c'est la foi des enseignants dans leur mission, dont parlait M. Haby, qui a fait la valeur de l'école républicaine.

Pour cela, il faut que vous donniez un contenu réel à la devise de la République, qui est aussi celle de son école : qu'elle œuvre à sa place et avec ses moyens pour une liberté réelle, ce qui est l'esprit de la laïcité, pour une égalité réelle, que l'école ne peut pas, bien sûr, réaliser à elle seule, mais à laquelle elle peut contribuer en donnant un accès plus large au savoir, et pour une fraternité réelle, ce qui implique le brassage de la promotion des enfants, indépendamment de leurs origines sociales, culturelles ou ethniques, en quoi l'école publique est la matrice permanente de l'unité nationale.

Pour ce faire, monsieur le ministre, il faut d'abord y croire. Il faut la foi - la foi républicaine, bien sûr ! L'avez-vous ? Je n'en sais rien, mais je vous suggère de suivre l'enseignement de Pascal : « Pour acquiescer la foi, il faut en suivre les rites et les règles, il faut y conformer sa conduite ». Le jour où vous le ferez, nous voterons votre budget. Mais ce n'est pas aujourd'hui ! (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

M. le ministre de l'éducation nationale. Je m'en doutais !

M. le président. Mes chers collègues, je vous demande d'être raisonnables et de respecter votre temps de parole - temps que je n'ai pas fixé, mais pour lequel vous vous êtes vous-mêmes inscrits. Je vous rappelle que, d'ici à demain soir, nous devons terminer l'examen du budget de l'enseignement - qui ne pourra certainement pas être mené à son terme cette nuit - et examiner le budget de la recherche et de l'enseignement supérieur, qui durera autour de six heures, et celui de la jeunesse et des sports, qui durera entre quatre et cinq heures. Depuis le début de l'après-midi, nous avons doublé le temps prévu. Si nous continuons à ce rythme, je vous laisse imaginer la suite !

M. Michel Berson. C'est la faute à Martinez !

M. le président. La parole est à M. Bruno Bourg-Broc, pour dix minutes.

M. Bruno Bourg-Broc. Vous avez fait il y a maintenant deux mois, monsieur le ministre, votre première rentrée scolaire, rentrée qui n'a suscité, au grand dam de certains, aucun remous.

MM. Jean Le Garrec et Jean-Claude Cassaing. Forcément, ce n'est pas lui qui l'avait préparée !

M. Michel Berson. Nous avons fait le nécessaire !

M. Bruno Bourg-Broc. Abandonnant les déclarations spectaculaires, vous avez, jour après jour, pris de nombreuses mesures pour redresser la barre du vaisseau éducation nationale dans le sens souhaité par les Français le 16 mars dernier. Ces mesures se concrétisent aujourd'hui dans le projet de budget que vous nous présentez.

Ce budget qui, avec ses 168,2 milliards de francs, est le premier budget civil de l'Etat - le premier budget de l'Etat si vous y ajoutez l'enseignement supérieur et la recherche -

concrétise nos options fondamentales dans un contexte difficile de rigueur et de restriction des dépenses publiques. J'en veux pour preuve la progression de plus de 2 p. 100 par rapport au budget de 1986, alors que les dépenses civiles de l'Etat ne progressent que de moins de 1 p. 100.

Ces chiffres attestent le réel effort que le Gouvernement consent aujourd'hui pour renforcer l'entreprise éducation nationale, « l'entreprise du futur » pour reprendre vos propres termes. Mais au-delà des chiffres, il y a l'esprit et l'esprit des réformes.

Vous avez, monsieur le ministre, renoncé à la « grande réforme ». Vous avez raison. Ce n'est pas la première fois que, à cette tribune, j'affirme que nos écoles, nos collèges, nos lycées n'ont pas besoin d'une « énième » réforme. J'ai au contraire la conviction qu'ils ont besoin de plus de liberté, de plus de souplesse, de plus de responsabilités au service d'un enseignement plus efficace.

Plus de liberté, d'abord.

Lorsqu'on parle d'enseignement et d'école, la seule liberté qui ait un sens, c'est la liberté d'apprendre. Le premier aspect de cette liberté concerne le libre choix des familles. A cet égard vous avez corrigé la politique sectaire de vos prédécesseurs...

M. Jean-Claude Cassaing. C'est vous qui êtes sectaire !

M. Bruno Bourg-Broc. ... en permettant le rattrapage des crédits, dans la ligne du collectif budgétaire voté au printemps dernier.

Tout cela est juste et conforme au principe d'équité.

M. Jean-Claude Cassaing. Tu parles !

M. Bruno Bourg-Broc. C'est sur le second aspect de la liberté d'apprendre que je voudrais insister aujourd'hui.

Il n'y a pas de liberté d'apprendre si nous ne donnons pas à nos enfants un enseignement de bonne qualité, si nous ne donnons pas à nos enseignants les moyens de leur mission. Ce sont là deux volets indissociables qui, à l'examen, me paraissent avoir guidé votre plan d'action tel qu'il apparaît dans le projet du budget.

Dans l'enseignement primaire, étape fondamentale du parcours éducatif, vous associez à la rénovation des programmes, décidée par votre prédécesseur, la revalorisation de la situation des maîtres. L'objectif d'apprendre à lire, écrire et compter, peut paraître surréaliste à certains pédagogues entichés de méthodes nouvelles. Néanmoins, il ne faut pas s'éloigner des réalités. La liberté d'apprendre passe par la liberté de lire et la liberté de communiquer. L'informatique et la technique ne dispensent pas nos enfants de cette virtuosité de l'intelligence du texte que donne l'art de lire. Une langue souple et riche pour guider et soutenir sa pensée est nécessaire à quiconque veut s'instruire.

Les maîtres ont là un rôle essentiel à jouer. Il ne s'agit pas tant d'informer et d'instruire - les techniques modernes peuvent s'en charger avec des moyens bien supérieurs, on le voit déjà avec la télévision. Il s'agit de cultiver, d'éduquer. Pour cela, nous avons besoin de bons pédagogues, ce qui ne s'improvise pas. Nous devons avoir des égards vis-à-vis des maîtres de nos enfants.

La revalorisation de leur situation, qui se traduit cette année par une mesure de 860 millions de francs, était une nécessité, tout comme la création d'un grade de maître-directeur. Vous me voyez satisfait de cette mesure qu'avec mes collègues du R.P.R., en particulier Jean-Pierre Delalande, j'avais préconisée dans une proposition de loi déposée au début de cette législature. Au-delà des débouchés qu'elle permet pour les meilleurs de nos maîtres, elle permettra à chaque école de renforcer sa personnalité, et j'avoue avoir bien du mal à comprendre les réticences de certaines organisations syndicales à ce projet qui, en fait, met en valeur le travail de chacun.

Néanmoins, je voudrais vous faire part d'une inquiétude en ce qui concerne la formation des maîtres. Je comprends, dès lors que les objectifs pédagogiques sont clairement formulés, que l'on ramène de trois à deux ans la durée de formation des instituteurs. Il faut rompre avec ce travers des années passées qui a conduit à faire de la pédagogie pour de la pédagogie. Mais est-on sûr que l'exigence du D.E.U.G. améliore la qualité de ce recrutement, quand on connaît les résultats du premier concours qui a eu lieu ?

En outre, il me semble que le projet de formation lui-même n'est pas aujourd'hui suffisamment précis. Le rôle des écoles normales n'est pas encore défini. Que vont-elles devenir ? Qui va en assumer le coût et le fonctionnement ? Les conseils généraux toujours ? Que vont devenir les centres de formation des P.E.G.C. ?

Dans l'enseignement secondaire général, vous adoptez la même démarche tendant à ce qu'un enseignement de qualité soit distribué par des maîtres d'excellence. Je ne dissocierais pas dans mon propos les collèges des lycées car il me semble nécessaire de mettre fin à cette dévalorisation entretenue par certains syndicats qui fait du collège l'école primaire supérieure sans qu'elle ait d'ailleurs la qualité d'il y a un siècle. Vous poursuivez la rénovation des enseignements de collège. Vous simplifiez les filières du second degré en insistant sur les formations scientifiques qui nous font défaut tout en préservant le taux d'encadrement. Alors que les collèges accueilleront 92 000 élèves de moins que l'année dernière, vous n'avez supprimé que 2 000 postes au lieu des 5 000 suppressions techniquement possibles.

Pour accueillir les 70 000 lycéens supplémentaires, vous créez quelque 4 000 postes d'enseignant, qui viennent s'ajouter aux 1 400 postes créés au printemps dernier, sans lesquels la rentrée scolaire n'aurait pas été ce qu'elle a été. Vous aurez ainsi créé 5 400 postes en un an. Qui peut le contester ? Cet effort est d'autant plus significatif qu'il s'agit d'un effort de qualité. Les P.E.G.C. seront remplacés progressivement par des professeurs certifiés.

Mais peut-être convient-il aussi, monsieur le ministre, de ne pas oublier le devenir des actuels P.E.G.C., qui sont quand même plus de 80 000 et qui ont assumé, parfois très bien, leur fonction avec la formation qui était la leur.

Au lieu de 1 500 postes mis au concours d'agrégés, ce seront 1 900 postes qui seront offerts cette année.

Sur le plan de la gestion, je regrette toutefois que ces créations ne s'inscrivent pas dans un plan à moyen terme. Si le coup d'accordéon n'est pas aussi brutal que l'année dernière quand M. Chevènement décida, après la clôture des inscriptions, d'accroître le nombre de postes offerts au C.A.P.E.S. de 60 p. 100, il n'en existe pas moins et compromet le bon équilibre de la gestion des corps. Nous manquons d'enseignants dans les disciplines scientifiques. Pourquoi ne pas adopter une démarche prévisionnelle en créant un système de prérecrutement tel que celui des I.P.E.S., dont je sais, par expérience personnelle, combien il peut aider l'étudiant à préparer son avenir ?

J'en viens maintenant à l'enseignement technique pour remarquer, en premier lieu, la progression du budget de plus de 3 p. 100, supérieure d'un point à celle de l'ensemble du budget.

Quand nous savons que plus de 26 p. 100 des chômeurs sont des jeunes, nous ne pouvons que vous soutenir, madame le secrétaire d'Etat, dans votre volonté - qui se traduit dans le projet de budget - de forger des liens plus étroits entre les lycées professionnels et l'enseignement technique avec l'entreprise. J'ai eu l'occasion de voir, dans ma région, se développer les jumelages entre établissements et entreprises, et je peux en apprécier les résultats positifs, tant pour la formation des jeunes que pour l'amélioration des relations entre les enseignants et les partenaires économiques.

En ce domaine également, vous avez mis l'accent sur la formation et le recrutement des enseignants, mais j'avoue ne pas être totalement satisfait. Alors que dans l'enseignement général vous avez manifesté votre volonté de voir les enseignants soutenus par des membres de l'inspection plus nombreux et plus disponibles, vous n'avez créé dans l'enseignement technique aucun poste nouveau d'inspecteur. J'espère, madame le secrétaire d'Etat, qu'il est encore temps d'y remédier. Ici, encore, alors que nous manquons de candidats aux fonctions enseignantes, pourquoi ne pas créer de prérecrutement, selon un système comparable à celui des I.P.E.S. ?

L'enseignement technique, ce sont les enseignants, les inspecteurs, les moyens matériels, mais aussi les débouchés pour ceux qui le fréquentent.

A ce sujet, le rapporteur a émis des doutes quant à l'intérêt du dispositif d'insertion des jeunes mis en place par Mme Catala à la sortie des collèges et de lycées professionnels.

M. Jean-Claude Cassaing. Il a raison !

M. Bruno Bourg-Broc. Pourrions-nous avoir des précisions sur le coût de ce dispositif et ses premiers résultats ?

Plus de liberté, mais aussi plus de souplesse. Vous nous présentez aujourd'hui, monsieur le ministre, le premier projet de budget qui intervienne après la mise en place de la décentralisation. Je me félicite qu'au cours de ces derniers mois l'administration centrale ait changé, conformément à notre objectif d'allègement des structures administratives.

Ce sont 1 000 emplois en moins, la suppression de cinq instances de décision, un effort important d'informatisation de la gestion, une meilleure communication entre vos services et les usagers, un plan de déconcentration, dont vingt-huit mesures, comme l'a annoncé Mme Alliot-Marie, sont déjà opérationnelles. Tout cela est bien, mais je pense que nous pouvons aller plus loin encore. Les tâches de gestion qui ont été confiées aux régions et aux départements n'ont pas été suivies d'un transfert équivalent en personnel. Les recteurs et les inspecteurs d'académie qui, dans le cadre de la déconcentration, voient leurs compétences s'élargir, n'ont pas toujours l'impression que la grande maison de la rue de Grenelle ait favorisé le départ des siens vers les services extérieurs.

Sur la gestion matérielle des lycées et collèges, permettez-moi, monsieur le ministre, en tant que vice-président de ma région, chargé des affaires scolaires, de vous faire part d'un certain nombre de remarques d'expérience. L'année dernière, à cette même tribune, j'expliquais à M. Chevènement que, si la décentralisation me paraissait être une bonne chose pour redonner quelque souplesse à ce corps centralisé jusqu'à la paralysie, encore fallait-il que les moyens suivent.

Le transfert de certains personnels des rectorats, promis par votre prédécesseur - et qui devait avoir lieu avant le 26 janvier dernier - en direction des régions et des départements aura-t-il lieu ? Si oui, quand et selon quels critères ? Une réponse rapide de votre part nous paraît nécessaire au moment où les collectivités élaborent leurs budgets.

Donnez-vous aux régions les moyens budgétaires exceptionnels dont elles ont besoin pour construire les lycées indispensables - sans parler de la remise en état du patrimoine existant - pour accueillir des élèves de plus en plus nombreux et qui doivent l'être davantage encore si vous maintenez le cap des 80 p. 100 d'une tranche d'âge au niveau du baccalauréat ?

Pour prendre l'exemple de la Champagne-Ardenne, au moins quinze lycées d'un coût unitaire supérieur à celui de notre dotation régionale d'équipement scolaire annuelle devraient être construits d'ici l'an 2000 ? Etes-vous prêt, monsieur le ministre, pour une véritable négociation contractuelle avec les régions pour l'attribution des moyens en personnel et pédagogiques nécessaires à la réalisation des schémas ? Accompagnez-vous la décentralisation en marche par une déconcentration réelle et non verbale ? L'ouverture de sections de B.T.S., de classes préparatoires, l'attribution des équipements nécessaires aux établissements professionnels seront-ils enfin de la responsabilité des rectorats ?

Procèdera-t-on enfin, en liaison avec les régions responsables des schémas de formation et d'une partie de la formation professionnelle, à la révision du panel des diplômes et formations, dont certains sont obsolètes ou en voie de l'être, ce qui suppose naturellement la reconversion de certains enseignants ?

Enfin, plus de souplesse, mais aussi plus de responsabilité. Je veux ici me placer sur le plan de l'éthique du service public.

Vous avez, à la rentrée de septembre, donné de nouvelles instructions pour la distribution des polices d'assurance scolaire. Vous proposez, dans le projet de budget que nous examinons aujourd'hui, de mettre fin aux mises à disposition d'enseignants et de rétablir ainsi le principe qui veut qu'un enseignant enseigne. Cette décision est courageuse.

Qu'il s'agisse des syndicats, des associations de parents, des associations parascolaires et périscolaires, vous rappelez à chacun quel est son rôle. Il ne s'agit pas de dénier à l'enseignant son droit à être syndiqué, son droit à prolonger hors du cadre scolaire sa mission éducative et aux pères de famille le droit de militer dans une association. Il s'agit de demander à chacun d'exercer ses responsabilités dans le cadre qui est le

sien. C'est demander à l'ensemble des partenaires de ne pas prendre l'école de la République, de ne pas la confisquer à leur profit. L'école est neutre. Elle doit être de qualité. Ce n'est qu'à ce titre qu'elle peut recevoir la confiance de nos concitoyens.

Et c'est parce que vous avez affiché cette volonté de neutralité, de qualité, parce que votre projet de budget affirme votre marche, notre marche dans le système éducatif vers plus de liberté, de souplesse, de responsabilité, que le groupe R.P.R. votera ce budget. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. le président. La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

Rappel au règlement

M. Pascal Arrighi. Je demande la parole pour un rappel au règlement.

M. le président. La parole est à M. Pascal Arrighi, pour un rappel au règlement.

M. Pascal Arrighi. Monsieur le président, mes chers collègues, je n'ai pas voulu tout à l'heure faire un rappel au règlement, afin de ne pas troubler la sérénité revenue dans nos débats. Mais quand M. Pierre Joxe a dit : « Je veux faire des révélations sur M. Martinez », j'ai eu très peur. J'ai craint que le président du groupe socialiste ne nous apprit que M. Martinez était un faux député ou qu'il n'avait jamais passé l'agrégation de droit public !

Mme Muquette Jacquaint. Pas de cinéma !

M. Pascal Arrighi. Or, il nous a appris que M. Martinez était adhérent à une mutuelle. Ce sont des révélations dignes des activités de « Tintin ». Mais ces révélations, ou plutôt ces pseudo-révélation, me conduisent à faire deux observations.

Première observation : le lien privilégié qui existe entre la M.G.E.N. et les dignitaires du parti socialiste, qui ont pu être informés de l'adhésion d'un enseignant à cette mutuelle.

Un député du groupe socialiste. Tout le monde le sait !

M. Pascal Arrighi. Deuxième observation : la méconnaissance des règles fondamentales de déontologie et même des règles du code de la mutualité qui interdisent que soient révélés à un tiers l'adhésion d'un adhérent et - pourquoi pas ? - demain, un dossier financier ou un dossier médical.

Ceux qui font profession de défendre les droits de l'homme et la dignité de la vie privée ont perdu l'occasion de se taire et, plus certainement, toute crédibilité en la matière. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*)

2

ORDRE DU JOUR

M. le président. Ce soir, à vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1987, n° 363 (rapport n° 395 de M. Robert-André Vivien, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du plan).

Education nationale (*suite*) :

Enseignement scolaire (*suite*) :

Annexe n° 19 - M. Jean-Claude Martinez, rapporteur spécial ; avis n° 396, tome VIII, de M. René Couanau, au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales.

La séance est levée.

(*La séance est levée à dix-neuf heures trente-cinq.*)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,

LOUIS JEAN